

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2023



# PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes permet ainsi à ses Communes membres de gérer en commun des activités et des services publics afin de faire mieux ensemble ce qui serait insurmontable à l'échelle d'une seule Commune.

## L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

**1995** 5 communes créent une Communauté de Communes : Darnets, Lapleau, Moustier-Ventadour, Rosiers-d'Egletons et Soudeilles.

**1997** Arrêté préfectoral créant la Communauté de Communes du Pays de Ventadour du Doustre et de la Luzège avec des actions identifiées : ZA Bois Duval, Ouvrage Théâtral Permanent, valorisation des églises et du site de Ventadour...

**2001** 5 nouvelles communes rejoignent la Communauté : Egletons, Champagnac la Noaille, Le Jardin, Montaignac St-Hippolyte et St-Yrieix-le-Déjalat.

**2002** Ajout de nouvelles compétences : Enfance-Jeunesse, création d'équipements sportifs, restauration des rivières, chemins de randonnées, habitat, animation du Pays d'Egletons...

**2003** Adhésion de 3 nouvelles communes : St-Merd de Lapleau, St-Hilaire Foissac et Péret Bel Air

**2004** Création du service Enfance-Jeunesse : transfert de 16 agents des Communes à la Communauté de Communes.

**2006** Ajout des nouvelles actions : voirie, gestion de l'espace, assainissement non collectif, tourisme...et changement de nom : Communauté de Communes de Ventadour.

**2008** Adhésion de quatre nouvelles communes : Marcillac la Croisille, Lafage sur Sombre, Laval sur Luzège et La Chapelle Spinasse.

**2010** Ouverture du Centre Aquarécreatif

**1er janvier 2017** Intégration de trois nouvelles communes : Chaumeil, Meyrignac l'Eglise et Sarran et changement de nom : Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières

**1er Janvier 2018** Intégration du service Ordures Ménagères suite à la dissolution du SIRTOM dans le cadre de la loi NOTRe

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières comprend les communes de Champagnac La Noaille, Chaumeil, Darnets, Egletons, La Chapelle Spinasse, Lafage Sur Sombre, Lapleau, Laval Sur Luzège, Marcillac La Croisille, Meyrignac l'Église, Montaignac sur Doustre, Moustier Ventadour, Péret Bel Air, Rosiers D'Egletons, Saint Hilaire Foissac, Saint Merd De Lapleau, Saint Yrieix Le Déjalat, Sarran, Soudeilles.



# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b>	....	<b>03</b>
<b>LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b>	....	<b>06</b>
<b>LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b>	....	<b>10</b>
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR COMPÉTENCE</b>	....	<b>14</b>
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	....	<b>14</b>
<b>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE</b>	....	<b>22</b>
<b>LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES</b>	....	<b>33</b>
<b>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) &amp; ENVIRONNEMENT</b>	....	<b>35</b>
<b>LE CENTRE AQUARÉCRÉATIF</b>	....	<b>40</b>
<b>L'OUVRAGE THÉÂTRAL PERMANENT</b>	....	<b>41</b>
<b>POLITIQUE DU LOGEMENT &amp; DU CADRE DE VIE</b>	....	<b>42</b>
<b>ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE JEUNESSE</b>	....	<b>46</b>
<b>ACTIVITÉS TOURISTIQUES</b>	....	<b>57</b>
<b>SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)</b>	....	<b>61</b>
<b>SERVICES SUPPORTS</b>	....	<b>62</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	....	<b>66</b>



Le territoire de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières s'étend sur 19 communes dont 17 de moins de 1 000 habitants et une commune de plus de 3 500 habitants, sur une superficie de 472 kilomètres carrés pour une population de 11 044 habitants, soit une densité de population de 23,39 habitants par kilomètre carré.





# LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création, aménagement et entretien des zones d'activités  
Accompagnement : industrie, commerce, artisanat, agriculture.



## ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE-JEUNESSE

Gestion de cinq accueils de loisirs (ALSH) et d'un espace jeune, d'un multi-accueil (crèche), d'une micro-crèche, d'un Relais Petite Enfance (RPE) et d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), Contrat Global de Territoire (développement de l'action sociale).



## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DU TERRITOIRE

Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ...



## COLLECTE & TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

Collecte des ordures ménagères et des encombrants, gestion d'une déchetterie, révision du plan de gestion des déchets ...



## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES & PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc), prévention et sensibilisation à l'environnement.



## POLITIQUE DU LOGEMENT & DU CADRE DE VIE

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), suivi et mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), logement social avec Égletons Habitat.



## CONSTRUCTION, ENTRETIEN & GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU CULTURELS

Gestion et entretien du Centre Aquarécréatif à Égletons et de l'Ouvrage Théâtral Permanent à Lapleau.



**ACTIVITÉS TOURISTIQUES**  
Gestion de l'Office de Tourisme Communautaire ; développement, valorisation et promotion des équipements touristiques tels que : Domaine des Monédières à Meyrignac l'Église, Auberge et Maison de Pays des Monédières à Chaumeil, Châteaude Ventadour.



**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**  
Contrôle des installations et conseil aux propriétaires.





# LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Le conseil communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant appelé « Conseil Communautaire » qui est composé de Conseillers Communautaires désormais élus en même temps que les conseillers municipaux.

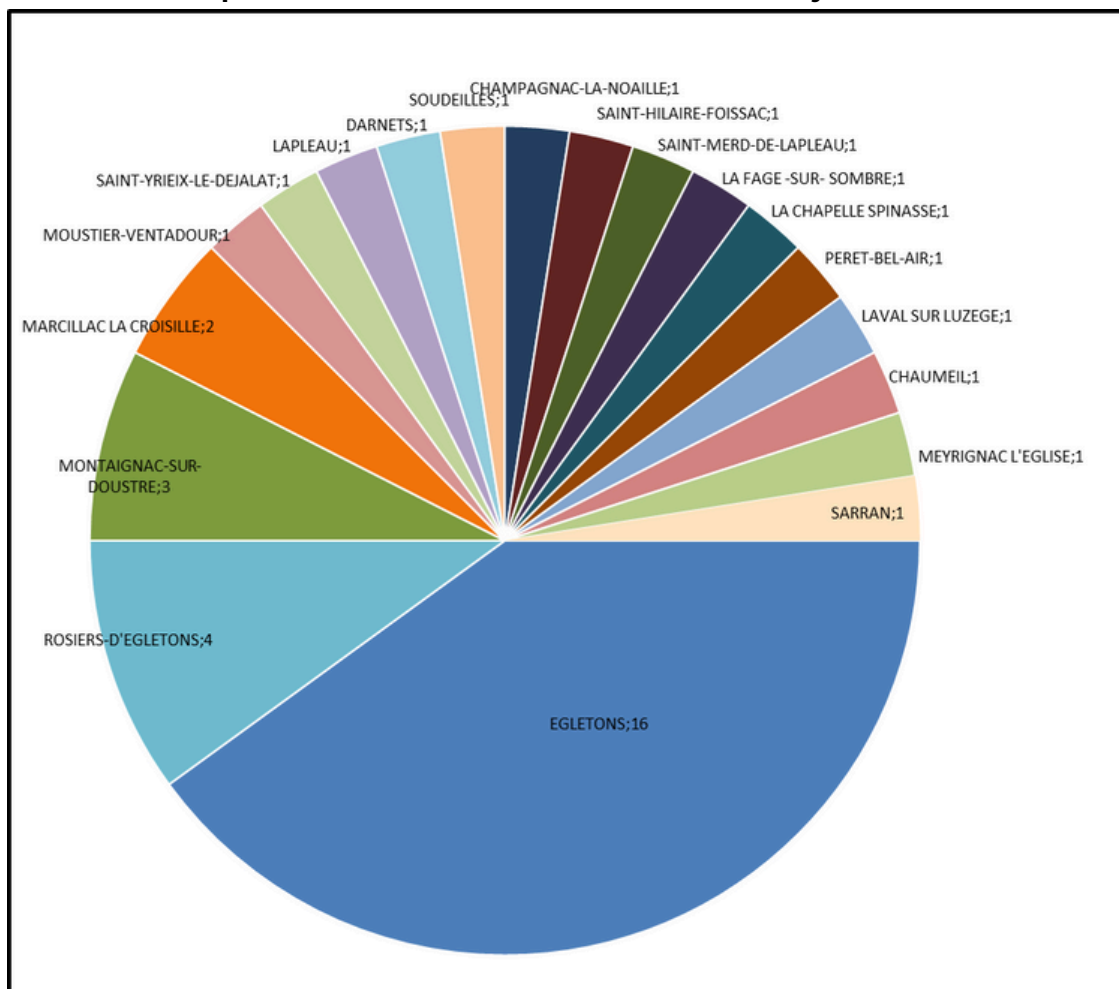
Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection des conseillers communautaires a lieu concomitamment à l'élection des conseillers municipaux, au scrutin de liste.

Les règles de convocation du Conseil, les règles de quorum, les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux Conseils municipaux et sont prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire est composé de 40 membres.

En 2023, le Conseil Communautaire s'est réuni à 7 reprises et a adopté 149 délibérations.

**Composition du conseil communautaire au 1er janvier 2024**



**Liste des Membres du Conseil Communautaire titulaires au 31 décembre 2023**

Communes	Nom	Prénom	Communes	Nom	Prénom
<b>EGLETONS</b>	FERRE	Charles	<b>MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE</b>	BESSEAU	Jean-Claude
<b>EGLETONS</b>	DUBOUCHAUD	Patricia	<b>MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE</b>	COQUILLAUD	Nicolas
<b>EGLETONS</b>	DATIN	Yves	<b>MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE</b>	GONCALVES	Jean-François
<b>EGLETONS</b>	FORYS	Claire	<b>MARCILLAC LA CROISILLE</b>	BACHELLERIE	Jean-Louis
<b>EGLETONS</b>	CONTINSOUZA	Nicolas	<b>MARCILLAC LA CROISILLE</b>	AUDEGUIL	Agnès
<b>EGLETONS</b>	PEYRAT	Denise	<b>MOUSTIER-VENTADOUR</b>	PETIT	Christophe
<b>EGLETONS</b>	TAGUET	Jean-Marie	<b>SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT</b>	CHAUMEIL	Romain
<b>EGLETONS</b>	RIVET	Murielle	<b>LAPLEAU</b>	DUBOIS	Francis
<b>EGLETONS</b>	CASSEZ	Didier	<b>DARNETS</b>	ROSSIGNOL	Philippe
<b>EGLETONS</b>	BOUILLON	Ludivine	<b>SOUDEILLES</b>	LAFON	Jean-François
<b>EGLETONS</b>	POP	Ion Octavian	<b>CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE</b>	VALADOUR	Jean-Pierre
<b>EGLETONS</b>	CARRARA	Annie	<b>SAINT-HILAIRE-FOISSAC</b>	BOURRIER	Annette
<b>EGLETONS</b>	TRAËN	William	<b>SAINT-MERD-DE-LAPLEAU</b>	GUICHON	Marion
<b>EGLETONS</b>	VILLA	Olivier	<b>LAFAGE -SUR- SOMBRE</b>	VERBRUGGE	Dominique
<b>EGLETONS</b>	VIDAL	Dany	<b>LA CHAPELLE SPINASSE</b>	CARTIER	Philippe
<b>EGLETONS</b>	LACROIX	Laurent	<b>PERET-BEL-AIR</b>	COURTEIX	Nadine
<b>ROSIERS-D'EGLETONS</b>	BRETTE	Gérard	<b>LAVAL SUR LUZEGE</b>	LANOIR	Jean-Noël
<b>ROSIERS-D'EGLETONS</b>	AMOREIRA	Jeanne-Marie	<b>CHAUMEIL</b>	FRAYSSE	Marie
<b>ROSIERS-D'EGLETONS</b>	ZANETTI	Fernand	<b>MEYRIGNAC L'EGLISE</b>	MENUET	Jean-François
<b>ROSIERS-D'EGLETONS</b>	PAREL	Audrey	<b>SARRAN</b>	AUDUREAU	Agnès

**Les commissions**

Outre la Commission d'Appel d'Offres qui est chargée de l'attribution des marchés publics, la Commission Intercommunale des Impôts Directs et la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT), la Communauté de Communes a mis en place par délibération en date 3 octobre 2022 onze commissions qui, dans leurs domaines de compétences respectifs, émettent des avis, des propositions et concourent à la préparation des travaux qui seront soumis au Conseil Communautaire : il s'agit des commissions "Enfance-Jeunesse", "Travaux - Urbanisme - Environnement", "Finances", "Ressources Humaines", "Habitat-transition écologique-mobilité", "Communication", "Développement économique et touristique", "Ordures ménagères et déchets assimilés", "Affaires culturelles, patrimoniales et tourisme", "Affaires sociales sport et vie associative" et "Agriculture, ruralité, aménagement du territoire".



## Le bureau

Le Bureau est une instance restreinte du Conseil Communautaire qui peut bénéficier de délégations de pouvoirs.

*Le bureau communautaire regroupe le Président, 8 vice-présidents et trois conseillers communautaires délégués.*



**Président :**  
**M. Charles FERRÉ**

### Vice-présidents :

- M. Jean-Louis BACHELLERIE, 1er Vice-Président en charge des politiques territoriales et de la communication ;
- M. Jean-Claude BESSEAU, 2ème Vice-Président en charge des finances et du développement économique ;
- M. Jean-Noël LANOIR, 3ème Vice-Président en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Mme Denise PEYRAT, 4ème Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse ;
- 5ème Vice-Président en charge des affaires culturelles, patrimoniales et du tourisme : fonction vacante suite au décès de M. Jean BOINET ;
- Mme Patricia DUBOUCAUD, 6ème Vice-Présidente, en charge des affaires sociales, du sport et de la vie associative ;
- M. Jean-François LAFON, 7ème Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'agriculture, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
- M. Jean-Pierre VALADOUR, 8ème Vice-Président en charge des ordures ménagères et déchets assimilés.

### Conseillers communautaires délégués :

- M. Dominique VERBRUGGE, conseiller délégué à la communication ;
- M. Jean-Marie TAGUET, conseiller délégué au développement économique ;
- Mme Nadine COURTEIX, conseillère déléguée à l'agriculture, la ruralité et l'aménagement du territoire.

Le bureau se réunit toutes les semaines le lundi après-midi.





# Organigramme de la Communauté de Communes



**CHARLES FERRÉ**  
Président

**DELPHINE COURBIER**  
Directrice générale des services

**MARIE-AUDE HUBERTY**  
Directrice générale adjointe

**PÔLE DÉVELOPPEMENT**

**PÔLE ENVIRONNEMENT**

**PÔLE ORDURES MÉNAGÈRES**

**HABITAT/ URBANISME**

**CENTRE AQUARÉCRÉATIF**

**PÔLE ENFANCE JEUNESSE**

**COMPTA FINANCES**

**RESSOURCES HUMAINES**

**PÔLE HYGIÈNE DES LOCAUX**

**MAINTENANCE**

Services aménagement du territoire

Services à la population

Services support





# LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### Compte administratif 2023

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget qui a été voté en début d'année, à savoir le budget primitif. Comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux sections :

- La section de fonctionnement qui indique les charges et produits courants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes (entretien des équipements publics, charges de gestion courantes pour le fonctionnement des services, attribution de compensation reversée aux communes, rémunération du personnel...);
- La section d'investissement qui retrace les opérations d'équipement de la Communauté de Communes (études et travaux d'aménagement ou de construction, acquisitions mobilières et immobilières...).

Les principales recettes perçues par la Communauté de Communes sont : les recettes fiscales (taxes directes locales, IFRER, TASCOM...), les dotations de l'État, les subventions des Collectivités territoriales, les produits des services et les revenus du patrimoine (location de bâtiments, vente de terrains à bâtir...).

La Communauté de Communes perçoit les impôts et contributions suivants : la cotisation foncière des entreprises, une part de la taxe d'habitation, une part de la taxe sur le foncier bâti, une part de la taxe sur le foncier non bâti, une taxe additionnelle sur le foncier bâti, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe sur les surfaces commerciales ainsi que plusieurs allocations compensatrices versées par l'Etat.

Sur l'ensemble de ces ressources, seules quatre nécessitent le vote d'un taux d'imposition : la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ce sont ces quatre taux d'imposition que la Communauté de Communes doit fixer chaque année.

#### Les taux votés en 2023 :

Cotisation Foncière des Entreprises : 29,25 %

Taxe d'habitation : 7,38 %

Taxe foncière : 2,00 %

Taxe Foncier non bâti : 4,02 %



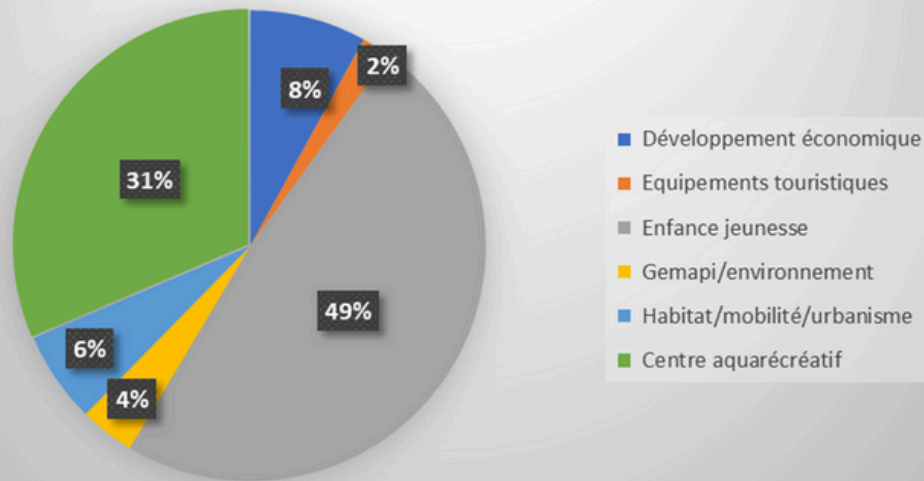


Le tableau ci-dessous récapitule les résultats des principaux chapitres budgétaires du compte administratif 2023 du budget principal de la Communauté de Communes :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>En euros</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>En euros</b>
<b>Résultat fonctionnement reporté</b>	<b>450 768,04</b>	Charges à caractère général	1 159 182
Atténuation de charges	85 505,36	Charges de personnel	2 433 111,52
Produits des services	442 046,88	Autres charges de gestion courante	380 168,39
Impôts et taxes	3 993 525,80	Atténuations de produits	2 009 628,22
Dotations, subventions, participations	1 817 688,25	Charges financières	73 560,28
Autres produits de gestion courante	110 853,05	Charges exceptionnelles	30 433,48
Produits financiers	0	Opérations d'ordre de transfert entre section	454 993,11
Produits exceptionnels	204 503,71	Amortissements des immobilisations	974 335,91
Opérations d'ordre entre sections	390 872,88	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 060 419,80</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>7 495 763,97</b>		



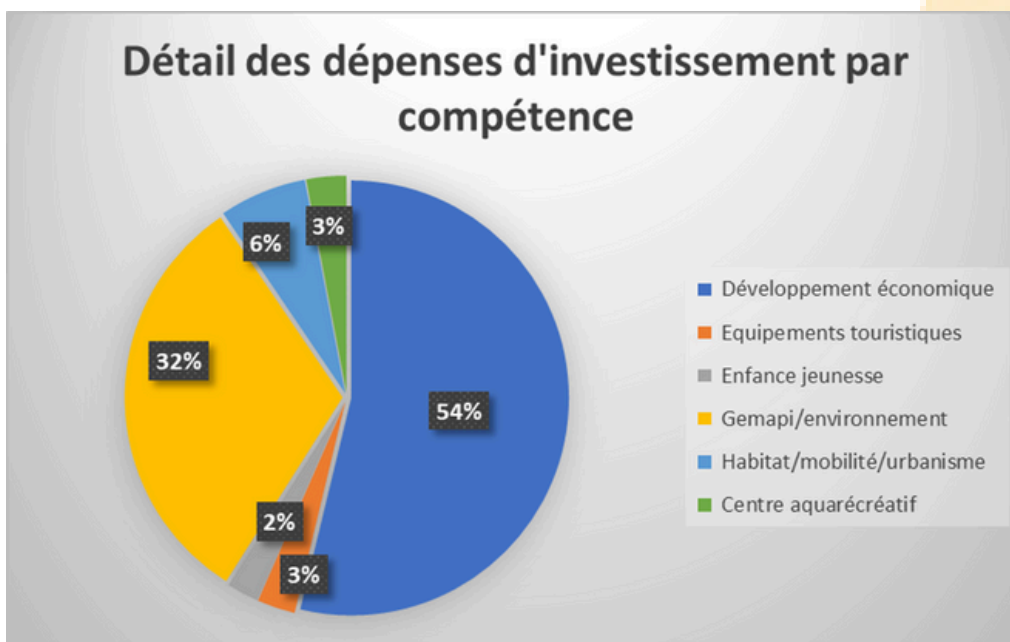
## Détail des dépenses de fonctionnement par compétence



Recettes d'investissement	En euros
Opération d'ordre entre sections	974 335,91
Produit des cessions	0
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	52 604,39
Dotations, fonds divers et réserves (1068)	362 781,91
Subventions d'équipement	489 768,39
Emprunts et dettes assimilées	66 475,05
Subvention d'équipement versées	22 330
Immobilisations en cours	0
Autres immobilisations financières	108 260,90
Opérations pour compte de tiers	203 712,93
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 280 269,48</b>

Dépenses d'investissement	En euros
Résultat investissement reporté	1 033 358,91
Opérations d'ordre entre sections	390 872,88
Emprunts et dettes assimilées	593 413,33
Immobilisations incorporelles	151 307,71
Subventions d'équipement versées	273 577,57
Immobilisations corporelles	1 180 031,17
Immobilisations en cours	209 127,38
Dépôts et cautionnements	0
Opérations pour compte de tiers	375 012,76
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>4 206 701,71</b>
<b>Déficit d'investissement cumulé</b>	<b>1 926 432,23</b>





## BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En plus de son budget principal, la Communauté de Communes dispose de 4 budgets annexes. Ces budgets annexes sont établis pour certaines activités qui de par leur nature (production de biens ou de services) ne peuvent être comptabilisées dans le budget principal.

Les budgets annexes, dont vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2023, concernent le service des Ordures Ménagères, le SPANC, la zone d'activités Bois Duval et le SIAC (service intercommunal d'action culturelle).

Budgets annexes	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordures Ménagères	1 437 834,37	1 533 307,87	439 194,62	757 095,51
SPANC	54 889,96	60 494,44	0,00	9 942,21
BOIS DUVAL	105 364,52	103 817,85	89 524,52	105 364,52
SIAC	45 347,38	46 273,78	35 887,54	32 327,22



# RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR COMPÉTENCE



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Zones d'Activités



La Communauté de Communes a compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2017.

Depuis sa création, la Communauté de Communes a réalisé deux zones d'activités – Bois Duval et La Grésouillère et œuvre à l'extension de la Zone d'Activités de Tra le Bos.

#### 1. LA ZONE DE BOIS DUVAL

La zone d'activité de Bois Duval est située sur la Commune de Rosiers d'Egletons, à proximité de la RD 1089. Achevée en 2006, cette zone est destinée à la construction de bâtiments à vocation tertiaire et artisanale. Les installations classées soumises à autorisation ainsi que toutes celles liées à une activité agricole de production sont interdites. 15 173 m<sup>2</sup> ont été vendus depuis la création de la zone.

En 2023, 3 224 m<sup>2</sup> (parcelles C 974 en partie, C 959 et C 960) ont été vendus à l'entreprise d'insertion ARCADOUR, spécialisée dans les travaux d'entretien de parcs et jardins, pour un montant de 14 393 €



en prolongement des parcelles dont elle était déjà propriétaire suite à une première vente réalisée en 2007.

5 807 m<sup>2</sup> restent disponibles à la vente :

- Parcelle C 1080 (ancienne C 974) : 3 665 m<sup>2</sup>
- Parcelle C 921 : 1 131 m<sup>2</sup>
- Parcelle C 971 : 1 011 m<sup>2</sup>

## 2. LA ZONE DE LA GRÉSOUILLÈRE

La Zone d'Activités de la Grésouillère est une zone artisanale située sur les Communes d'Egletons et Rosiers d'Egletons. Elle bénéficie d'une situation privilégiée, à proximité du carrefour de l'échangeur de l'autoroute A89 et elle est délimitée par l'A.F.P.A., la R.D.142 (vers Egletons) et la R.D.142E (liaison A89 vers R.D.1089). Aménagés en plusieurs phases de travaux entre 2010 et 2019, 18 068 m<sup>2</sup> de terrains ont déjà été commercialisés par la Communauté de Communes.

1 217 m<sup>2</sup> de surface restent encore disponibles mais sont à ce jour réservés à un projet d'aire de co-voiturage :

- Parcelle 1065 : 1 032 m<sup>2</sup>
- Parcelle 1068 : 185 m<sup>2</sup>

## 3. L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE INDUSTRIELLE DE TRA LE BOS

Dans un passé récent, la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières, par l'intermédiaire du SYMA A89, a réussi une extension de cette même zone en réalisant des acquisitions foncières qui ont permis à Charal, SAS Farges, Stratobois, Elosbois Chausson Matériaux, CDR Environnement, de s'implanter et développer leurs activités. Forte de cette réussite, la zone de Tra le Bos ne dispose plus de foncier disponible.

En cohérence et en application des prescriptions du SCOT dans ce domaine, le PLUi de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons Monédières ne prévoit pas la création de nouvelles zones industrielles dédiées aux activités bois. En effet, lors de l'élaboration de ces outils de planification, il a clairement été fait le choix de ne pas développer d'autres zones industrielles dédiées aux activités du bois ailleurs sur le territoire mais bien de développer la Zone de Tra le Bos en s'appuyant sur sa vocation économique bois depuis sa création ; l'extension est ainsi prescrite par les différents documents d'urbanisme.

Un nouveau besoin de développement de l'activité économique locale a été identifié. Notamment, l'entreprise SAS FARGES souhaite se développer et diversifier ses activités en menant un projet d'entreprise ambitieux estimé à 106 millions d'euros et générant la création de plus d'une centaine d'emplois directs et indirects dans les 10 prochaines années. Ce projet comprend notamment l'amélioration de l'organisation fonctionnelle du site, l'aménagement de nouvelles zones de stockage et de traitement du bois permettant de réduire encore davantage les nuisances sonores, la diversification et le développement





des activités de l'entreprise à travers notamment la mise en œuvre d'un nouveau process de construction bois et l'augmentation de la capacité de production de granulés de chauffage concourant à une meilleure valorisation du bois local et au développement des énergies renouvelables.

Le projet d'extension répond également à un autre enjeu qui est celui de la conformité environnementale (gestion des eaux pluviales et des eaux usées de toutes les parcelles) et de la défense incendie de l'ensemble de la zone.

C'est dans ce contexte que Mme la Préfète de la Corrèze a déclaré d'utilité publique, par arrêté du 28 février 2022, le projet d'extension de la ZA de Tra le Bos sur le territoire de la Commune de Moustier Ventadour.

Mmes Jacqueline MONJANEL, Brigitte MANGEON, Muriel MONJANEL et Marie-Thérèse TOUQUET, propriétaires des terrains, représentées par leur avocate Me Gwendoline PAUL, ont présenté une requête devant le Tribunal Administratif de Limoges le 27 avril 2022 contre l'arrêté de Mme la Préfète déclarant d'utilité publique le projet d'extension de la ZA de Tra le Bos.

Le Président de la Communauté de Communes a décidé de confier la défense des intérêts de la Communauté de Communes dans cette affaire à Me Eric DIAS, membre de la SELAS GOUT DIAS AVOCATS ASSOCIES.

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, Madame le Juge de l'expropriation du Tribunal Judiciaire de Tulle a rendu une ordonnance d'expropriation le 31 janvier 2023 déclarant expropriées au profit de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières sur la Commune de Moustier-Ventadour :

- les parcelles cadastrées section A n°94, A 96, A 97, A 1235 (partie de la parcelle A 924), A 1239 (partie de la parcelle A 926), et A 928, propriété de Mme Muriel MONJANEL et M. Daniel MONJANEL, pour une superficie de 11 ha 33 a 54 ca,
- les parcelles cadastrées section A n°1228 (partie de la parcelle A 108), A 1234 (partie de la parcelle A 111), A 1231 (partie de la parcelle A 109), propriété de Mme Marie-Thérèse TOUQUET, pour une superficie de 88 a 56 ca,
- les parcelles cadastrées section A n°737, A 923, A 925, A 927, propriété de Mme Brigitte MANGEON et de Mme Jacqueline MONJANEL, pour une superficie de 1 ha 64 a 59 ca.





Par jugement en date du 9 février 2023, Madame le Juge de l'expropriation du Tribunal Judiciaire de Tulle a fixé les indemnités provisionnelles d'expropriation, toutes indemnités confondues (principales, emploi, perte de loyer, déménagement, clôture), pour l'acquisition des biens désignés ci-dessus et revenant à :

- Mme Muriel MONJANEL et M. Daniel MONJANEL pour un montant de 628 440,50 €,
- Mme Marie-Thérèse TOUQUET pour un montant de 52 643,50 €,
- Mme Brigitte MANGEON et Mme Jacqueline MONJANEL pour un montant de 237 091,34 €.

Mme Brigitte MANGEON, Mme Jacqueline MONJANEL et Mme Marie-Thérèse TOUQUET ont fait appel de ce jugement auprès de la Cour d'Appel de Limoges, qui se prononcera en 2024.

Suite à un protocole d'accord transactionnel conclu le 24 mars 2023, des indemnités d'expropriation ont été versées à hauteur de 16 151,49 € au fermier M. Fabrice SZNAJDER, pour son éviction des parcelles section A n°924 et 928 d'une superficie de 51 080 m<sup>2</sup>.

A la demande des propriétaires expropriés, les indemnités ont été consignées le 5 juillet 2023 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Suite à la notification des récépissés de consignation aux propriétaires expropriés, la Communauté de Communes a pris possession des terrains le 6 septembre 2023, tout en autorisant, comme elle s'y était engagée, Mme Jacqueline MONJANEL à occuper la parcelle A 737 contenant la maison d'habitation, jusqu'à son décès.

Par délibération en date du 9 octobre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la cession des parcelles cadastrées A n°94, A 96, A 97, A 1235 (partie de la parcelle A 924), A 1239 (partie de la parcelle A 926), A 928, A n°737, A 923, A 925, A 927 sur la Commune de Moustier Ventadour, pour une superficie totale de 12 ha 98 a 13 ca à la SAS Farges pour mener son projet d'extension, et fixé le prix de vente à 1 500 000 €, compte tenu des frais engagés pour l'opération de DUP (indemnités de emploi et autres indemnités accessoires, assistance juridique, géomètre, enquête publique), du temps consacré par les services de la Communauté de Communes dans le cadre de cette procédure, des intérêts d'emprunts supportés par la Collectivité, et étant entendu que le jugement en indemnités de Mme Brigitte MANGEON et Mme Jacqueline MONJANEL fait l'objet d'un appel.

Cette délibération fait l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Limoges présenté par Mme Jacqueline MONJANEL et représentée par son avocate, Me Gwendoline PAUL, le 04 décembre 2023.



## Aides aux entreprises

- CONTACT

Service développement économique – Carrefour de l'Épinette – 19550 Lapeau - [direconomie@cc-ventadour.fr](mailto:direconomie@cc-ventadour.fr) ou [economie@cc-ventadour.fr](mailto:economie@cc-ventadour.fr) - 05.55.27.69.26

- PRESENTATION



Un programme d'aides aux entreprises 2019-2022 a été approuvé et mis en place après signature le 07 juin 2019, puis prolongé par l'avenant N°3 jusqu'au 31 décembre 2023, en attendant la mise en œuvre du nouveau SRDEII 2023-2028 adopté par la région le 20 juin 2022.

Ce programme porte sur 10 dispositifs :

- Dispositif n°1 « aide à l'investissement immatériels pour la commercialisation et promotion des produits en circuits courts et vente directe »,
- Dispositif n°2 « aide à l'investissement immobilier »,
- Dispositif n°3 « aide à la création ou la reprise d'un commerce ou une entreprise artisanale »,
- Dispositif n°4 « aide à l'investissement en matériel productif »,
- Dispositif n° 5 « aide aux investissements mobiliers nécessaires à la vente de produits locaux »,
- Dispositif n°6 « aide à l'obtention d'un label »,
- Dispositif n°7 « aide à l'investissement mobilier des hébergements touristiques »,
- Dispositif n°8 « aide à l'obtention d'un label »,
- Dispositif n° 9 « aide à l'investissement mobilier des entreprises touristiques »,
- Dispositif n° 10 « aide à l'obtention d'une certification agricole HVE (Haute Valeur Environnementale) niveau 3 ».

En 2023, le comité technique en charge de l'instruction des dossiers de demande d'aide s'est réuni à 4 reprises. 46 dossiers ont été présentés et 37 retenus.



Le montant de subvention accordé en 2023 s'est élevé à 57 583,48 € pour un montant d'investissement de 650 223 €. 6 dossiers ont concerné le dispositif 2, 4 dossiers le dispositif 3, 20 dossiers le dispositif 4, 4 dossiers le dispositif 5 et 3 dossiers le dispositif 6. Les bénéficiaires de ces aides sont répartis sur 9 communes : Egletons, Laval sur Luzège, Marcillac la Croisille, Montaignac sur Doustre, Péret Bel Air, Rosiers d'Egletons, Saint Yrieix le Déjalat, Sarran et Soudeilles.

Le programme d'aides 2019-2023 arrivant à échéance, la commission Développement économique a travaillé, à l'appui du bilan de ces 5 années de fonctionnement, à l'élaboration d'une nouvelle convention avec la Région dans le cadre du SRDEEI. Cette convention ainsi que le nouveau règlement d'intervention ont été approuvés par délibération du conseil communautaire en date du 13 Novembre 2023, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2024.

## **Actions d'animations et Soutien à l'Artisanat Commerce**

La Communauté de Communes dispose de la compétence « développement économique » du territoire.

Depuis juillet 2021, dans une mission de soutien au commerce local, la Communauté de Communes a développé une stratégie territoriale : Vivez Ventadour-Égletons-Monédières. Plusieurs actions ont été mises en œuvre et se sont poursuivies en 2023 :

### **1. La Place de Marché VIVEZ VEM**



Une plateforme internet, à la fois vitrine des commerçants, artisans et producteurs du territoire et site de vente en ligne a été lancée en 2021. Cet outil nécessite de la gestion administrative, technique et commerciale et le suivi des commandes.

Il permet également la gestion d'un autre outil mis en place, les chèques cadeaux. Ceux-ci peuvent être achetés par les entreprises du territoire et offerts à leurs salariés, et ne peuvent être dépensés que dans les commerces du territoire.

En 2023, il y a sur le site [www.vivezventadouregletonsmonedieres.fr](http://www.vivezventadouregletonsmonedieres.fr) 97 boutiques et 735 produits en ligne. Il y a eu 53 commandes en ligne pour un chiffre d'affaires de 2 041,35 €. 12 entreprises ont commandé des chèques cadeaux pour un montant de 9 655€, et 592 chèques ont été utilisés pour un montant de 8 767€. Les chèques cadeaux nécessitent à la fois le développement du réseau des commerçants qui les acceptent et le démarchage auprès des entreprises locales pour la vente de ces chèques.

Une page Facebook spécifique existe. 2319 personnes différentes qui ont vu nos publications au moins une fois et 260 publications ont été partagées.



## 2. 2<sup>ème</sup> Salon du commerce et de l'artisanat

L'autre grande action concernant le soutien au commerce local est l'organisation du salon du commerce, de l'artisanat et des producteurs locaux. Après une 1<sup>ère</sup> édition en 2022, l'action a été reconduite et la deuxième édition a eu lieu le 13 mai 2023 à l'Espace Ventadour à Égletons. Cette édition a permis à 52 acteurs d'exposer et 700 visiteurs sont venus sur le salon.

La couverture médiatique a connu 5 articles de presse, 1 interview Radio et une émission de la matinale en direct du salon avec l'association locale radio Chardon.



## 3. Animation de territoire

Les partenariats avec Haute-Corrèze Communauté en matière économique se multiplient. L'une des actions communes issue de l'étude sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale porte sur l'accueil des nouveaux arrivants. En lien avec le Club des Entreprises Dynamiques du territoire, et avec le soutien de l'État, 2023 a vu l'organisation de la première EN-Quête Corrézienne le 6 octobre 2023. 17 participants de toute la Haute-Corrèze ont ainsi pu visiter 3 entreprises qui recrutent sur le territoire dans un contexte de chasse au trésor ludique.

La Commune d'Égletons a reçu le prix des « Villes et Villages de la reprise » décerné par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat lors de la journée de la reprise et transmission d'entreprises le 9 novembre 2023. Le service développement a organisé cette remise de prix à l'Espace Ventadour à Égletons.

Le service a également participé à l'organisation d'OCTOBRE ROSE le 7 octobre en favorisant l'implication des commerçants.

Enfin, tous les mois, des visites d'entreprises sont organisées avec les élus. Entre 2 et 3 entreprises sont visitées un vendredi par mois, soit 26 entreprises en 2023.

## 4. Accompagnement et aides aux entreprises

Le service a comme activité principale l'accompagnement des porteurs de projet. Pour 2023 :

- 46 projets ont été étudiés ou conseillés, 31 projets accompagnés et 35 projets subventionnés.
- AUBERGE DE CHAUMEIL : le service a suivi l'installation / désinstallation de deux exploitants « temporaires », un couple puis un acteur local dans le cadre d'une ouverture estivale de l'auberge.
- 1 projet de création d'une distillerie en Scop a été accompagné avec l'URSCOP (Union Régionale des Scop) sans aboutissement pour le moment.
- La coopération avec les acteurs de l'accompagnement, les collectivités (mairies, intercommunalités voisines).



## 5. Partenariats en faveur du développement économique

**Initiative Corrèze** : Un partenariat spécifique a été développé avec Initiative Corrèze, structure spécialiste de l'accompagnement des porteurs de projet avec une forte participation aux ateliers de préparation aux actions communes sur le territoire. 6 projets ont été suivis dont l'épicerie de Montagnac-sur-Doustre « Le ptit Matelot ». Une convention spécifique a été signée pour un accompagnement spécifique des porteurs de projet du territoire et ainsi bonifier les prêts d'honneur.

**CAAPP'S** : Un lien particulier a été tissé avec le CAAPP'S (association des Commerçants, Artisans, Agriculteurs, Producteurs et Professions de Service du Pays de Ventadour) afin d'assurer le suivi des commerces et de l'activité économique. Le CAAPP'S est ainsi associé dans l'organisation du salon VIVEZ VEM. Ce lien permet les échanges d'informations sur le tissu commercial et d'assurer le suivi du fichier des commerces.

**Corrèze Tourisme** : Deux rencontres "Investisseurs" ont été organisées avec Corrèze Tourisme. Ces points réguliers permettent un accompagnement et conseil plus pertinents aux porteurs de projet sur notre territoire.

**Corrèze Accueil / Conciergerie du département** : Le service développement économique de CCVEM est référent pour le service départemental de la Conciergerie « Corrèze accueil ». Ils suivent 11 projets installés ou en cours d'installation sur le territoire de VEM. Le service participe aux journées de promotion de la Corrèze à Paris et à Lille dans le cadre des opérations VENEZ VIVRE EN CORRÈZE. Il participe également aux ateliers de Corrèze NUMÉRIQUE « BOOST PROJET ».

**Entreprendre La Ruralité** : Le territoire a été retenu dans le cadre d'un projet européen piloté par AIRELLE en Corrèze : Entreprendre la Ruralité. Le but de ce programme est d'expérimenter de nouvelles formes de collaboration et d'entrepreneuriat en milieu rural.

Après des ateliers participatifs en 2022, de nombreuses actions ont été menées en 2023 impliquant le développement économique et Petites Villes de Demain :

- 2 comités de suivi local
- Préparation d'un forum de l'entrepreneuriat (Carrefour des initiatives corréziennes)
- 3 apér'idées (1 sur le territoire, 2 sur Haute Corrèze Communauté (HCC)) : pitch de porteurs de projets dans une ambiance conviviale. Plus de 45 participants, porteurs de projets, ont assisté à ces ateliers.
- 3 Inspir'actions (1 sur le territoire, 2 sur HCC) : ateliers de co-construction de projets.

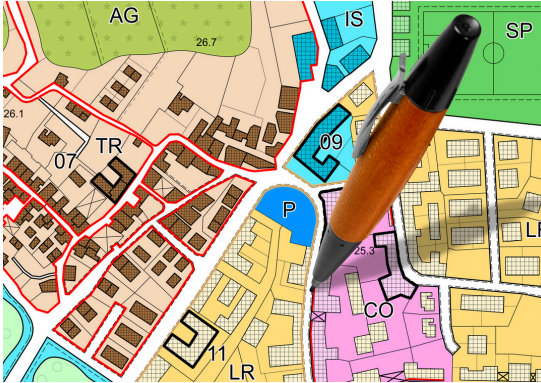






## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)



Le Conseil Communautaire a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération en date du 30 janvier 2020.

L'objectif de ce document est de fixer un cap commun pour les 10 prochaines années en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, tout en respectant l'identité de chaque commune.

Il constitue le socle réglementaire pour l'instruction des demandes d'autorisation de droit du sol pour toutes les communes de la Communauté de Communes.

Ce document est amené à évoluer pour permettre par exemple la réalisation de certains projets. Plusieurs procédures sont possibles selon la nature de la modification à apporter.

#### 1. Modification simplifiée n°1 du PLUi

Par arrêté du Président en date du 1er mars 2022, une modification simplifiée n°1 du PLUi a été lancée, avec pour objectifs :

##### Sur le règlement écrit :

- **Article 1** : Supprimer l'obligation de 40 unités/m<sup>2</sup> minimum pour les toitures en ardoises et autoriser le blanc dans toutes les zones hors périmètres ABF.
- **Article 2** : Autoriser la réalisation des carports toit plat jusqu'à 40 m<sup>2</sup>.
- **Article 3** : Supprimer l'obligation de toiture deux pans pour les annexes et extensions jusqu'à 40 m<sup>2</sup>.
- **Article 4** : Modifier les articles Ux1-1 et AUx1-1 afin de permettre l'implantation de bâtiments de type autres activités du secteur secondaire ou tertiaire à vocation industrielle pour les sous-destinations « bureau ».
- **Article 5** : Modifier l'article 5 des zones U afin de permettre la création de fenêtres de toit plus larges que hautes dans le cas où la construction comprend déjà ce type de fenêtre de toit.
- **Article 6** : Modifier l'article N11-1 pour permettre l'implantation de bâtiments de type exploitation agricole sous réserve que ceux-ci soient en lien avec l'activité de loisirs existante.

Sur la Commune de Montagnac-Sur-Doustre :

- **Article 7** : Supprimer l'emplacement réservé 12.3 sur la parcelle A 1608, destiné à la réalisation d'une station de relevage.





Sur la Commune d'Égletons :

- **Article 8** : permettre de différencier les destinations des locaux commerciaux des parcelles AH 51 et 53 en fonction des décisions prises dans le cadre de l'Opération de Revitalisation Territoriale engagée sur Égletons.
- **Article 9** : permettre de différencier les destinations des locaux commerciaux de la rue François Monéger en fonction des décisions prises dans le cadre de l'Opération de Revitalisation Territoriale engagée sur Égletons.

Les personnes publiques associées (Services de l'État, Région, Département, Pays Haute Corrèze Ventadour,...) ont été consultées du 14 mars au 12 mai 2023.

La DDT a rendu un avis favorable avec les réserves suivantes :

- « l'autorisation pour les menuiseries des teintes blanches et grises doit s'accompagner de la précision d'aspect « mat » pour favoriser une meilleure intégration » ;
- « l'autorisation de la sous-destination « exploitation agricole » en zone NI sous réserve d'être en lien avec les activités de loisirs n'est pas assez précise. Les usages autorisés doivent être détaillés au paragraphe 2.1 de l'article NI2 du règlement écrit de la zone NI (par exemple, constructions nécessaires au fonctionnement des activités équestres) ».

Par délibération du 3 avril 2023, le Conseil Communautaire a défini les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification qui s'achevait le 16 juin 2023.

Aucune remarque n'a été formulée pendant cette période.

Par délibération en date du 26 juin 2023, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi, qui est devenue opposable le 28 septembre 2023, suite à sa publication sur Géoportail.

## **2. Modification de droit commun n°1 du PLUi**

Par arrêté du Président en date du 26 septembre 2022, il a été prescrit la modification n° 1 du PLUi, ayant pour objet de :

### **Sur la Commune de Saint-Merd-de-Lapleau :**

- Etendre la zone naturelle à vocation touristique (Nt) sur les parcelles C 599, D 452 et D 475 autour du restaurant du site du Chambon afin de réaliser des chambres d'hôtel au détriment de la zone naturelle.

### **Sur la Commune de Montaignac-Sur-Doustre :**

- Supprimer l'emplacement réservé 12.6 sur les parcelles A 2517 et A 2518 et la création d'un emplacement réservé sur la parcelle A 2366, destiné à la réalisation d'une aire de covoiturage.

### **Sur la Commune de Moustier-Ventadour :**

- Classer un alignement d'arbres remarquables au titre de l'article L.151-19 sur la parcelle E 1015, à la suite d'un oubli issu de l'enquête publique.



**Sur la Commune de Meyrignac-l'Église :**

- Repérer deux granges en changement de destination pour un usage mixte (habitation/professionnel) sur les parcelles B 832 et B 968.

**Sur la Commune d'Égletons :**

- Classer la parcelle AP 74 en zone Ud au détriment de la zone Ux3.
- Classer les parcelles AS 10, 9, 8 et AT 30 en zone Ue au détriment de la zone Ux3.
- Classer la parcelle AT 30 en Ue au détriment de la zone Ud.
- Protéger les bois sis sur les parcelles AS 20, 155 et 66 en espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme.

Les personnes publiques associées ont été consultées du 14 mars au 30 mai 2023.

Une enquête publique a été organisée du 20 novembre au 22 décembre 2023.

La suite de la procédure s'est déroulée au début de l'année 2024 (rapport du commissaire enquêteur, approbation par le Conseil Communautaire et publication sur Géoportail).

**3. Révisions allégées n°1, 2, 3, 4 et 5 du PLUi**

Par délibération du 24 janvier 2022, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à prescrire les révisions allégées n°1, 4 et 5 du PLUi.

Ces révisions ont pour objet :

**Révision allégée n°1 :****Sur la Commune de Saint-Hilaire-Foissac :**

- L'agrandissement de la zone urbaine Ua sur 1 600 m<sup>2</sup> au niveau de la parcelle AK 405 (anciennement 253) au détriment de la zone agricole.
- L'agrandissement de la zone urbaine Uc sur 1 600 m<sup>2</sup> au niveau de la parcelle AI 276 au détriment de la zone agricole.

**Sur la Commune de Rosiers d'Égletons :**

- Le reclassement en zone agricole des parcelles F 2404, 2406 et 2474 initialement classées en zone AU pour une surface de 13 170 m<sup>2</sup>. Ce reversement à la zone agricole vient compenser les autres demandes de la présente révision.
- Le classement en zone constructible d'une partie des parcelles E 170, 1270, 1267, 1351, et 1354 pour deux lots (3 000 m<sup>2</sup>) au détriment de la zone naturelle.
- Le classement en zone constructible d'une partie de la parcelle D 599 pour un lot (1 500 m<sup>2</sup>) au détriment de la zone naturelle.
- Le classement en zone constructible d'une partie de la parcelle T 168 pour un lot (1 500 m<sup>2</sup>) au détriment de la zone agricole.
- Le classement en zone constructible d'une partie de la parcelle D1657 pour un lot (1 500 m<sup>2</sup>) au détriment de la zone agricole.



**Sur la Commune d'Égletons :**

- L'agrandissement de la zone urbaine Ud sur 1 200m<sup>2</sup> au niveau de la parcelle AE 73 au détriment de la zone naturelle.

Ainsi, le reclassement des parcelles tel qu'exposé ci-dessus induit, d'une part, une réduction de 6 200 m<sup>2</sup> de zone agricole et 5 700 m<sup>2</sup> de zone naturelle, soit un total de 11 900 m<sup>2</sup>, et d'autre part une restitution de 13 170 m<sup>2</sup> à la zone agricole, soit un ratio négatif de 1 270 m<sup>2</sup> au détriment de la zone constructible.

**Révision allégée n°4 :****Sur la Commune de Soudeilles :**

- Le classement en zone naturelle touristique de la parcelle C 526, correspondant à une enclave au sein de la zone Nt existante, au détriment de la zone naturelle.
- Le classement des parcelles C 431 et 1003 en zone naturelle au détriment de la zone naturelle touristique.

**Révision allégée n°5 :****Sur la Commune de Sarran :**

Le classement d'une partie des parcelles ZM 89 et 101 en zone naturelle à vocation touristique Nt au détriment de la zone naturelle et de la zone agricole pour la création d'une aire de bivouac.

Le 6 mars 2023 et le 26 juin 2023, le Conseil Communautaire a délibéré pour tirer le bilan de la concertation et arrêter les projets de révisions allégées n°1, 4 et 5.

Les personnes publiques associées ont ensuite été consultées.

Une enquête publique a été organisée du 20 novembre au 22 décembre 2023.

La suite de la procédure s'est déroulée au début de l'année 2024 (rapport du commissaire enquêteur, approbation par le Conseil Communautaire et publication sur Géoportail).

La révision allégée n°2 qui avait pour objet, sur la Commune d'Égletons, le classement en zone constructible Ud à vocation sociale des parcelles BB 106 et 12 et d'une partie des parcelles BB 104 et 141 pour une superficie d'environ 15 000 m<sup>2</sup> au détriment de la zone naturelle et la révision allégée n°3, qui avait pour objet, sur la Commune de Moustier-Ventadour, le retrait de l'espace boisé classé sur la parcelle B 343 sur le bourg en zone Ub et N, ont en revanche été abandonnées suite à l'avis de la DDT.



#### 4. Recours contre la délibération du 30 janvier 2020 approuvant le PLUi

La délibération du 30 janvier 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité, le PLUi, a fait l'objet de deux recours enregistrés le 24 et le 25 mars 2020 auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Le Président de la Communauté de Communes a désigné le cabinet GOUT DIAS, avocats associés, pour défendre les intérêts de la collectivité.

A la suite d'une procédure de médiation, un des recours a pu être réglé à l'amiable, en procédant à des modifications du PLUi sur la Commune d'Egletons, via la procédure de modification de droit commun n°1 (voir paragraphe 2).

L'autre recours a fait l'objet d'une audience devant le Tribunal Administratif de Limoges le 21 décembre 2023 et le jugement a été rendu le 25 janvier 2024. Ce dernier annule la délibération du 30 janvier 2020 en ce qu'elle crée une zone AUx3 (zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles). La Communauté de Communes a interjeté appel de ce jugement devant la Cour Administrative de Bordeaux.



## Instruction des dossiers relatifs au droit des Sols

### 1. Organisation de la mission d'instruction

Dès 2015, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières a mis en place un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, suite au retrait des services de l'Etat sur ces missions d'instruction pour les communes dotées d'un document d'urbanisme (Rosiers d'Egletons, Moustier-Ventadour, Montaignac Saint-Hyppolyte et Marcillac la Croisille - la Commune d'Egletons instruisant ses propres actes par un personnel en interne).

Depuis l'entrée en vigueur du PLUi approuvé le 30 janvier 2020, le service commun d'instruction s'est étendu à l'ensemble des communes du territoire.

Le service d'instruction est organisé de la manière suivante :

- pour les Communes d'Egletons, Rosiers d'Egletons, Soudeilles, Darnets, Péret Bel Air, (hors zones d'activités d'intérêt communautaire : Tra le bos, Chaulaudre, Combes, Grésouillère, Bois Duval), le service est assuré par un agent du service urbanisme de la Commune d'Egletons mis à disposition de la Communauté de Communes ;
- pour les 14 autres communes du territoire, et depuis le départ de l'agent en charge de l'urbanisme de la Communauté de Communes, l'instruction est assurée par un bureau d'études privé : URBADOC.

La compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme et le pouvoir de police sont conservés par les Maires.



## 2. Le bilan chiffré de l'activité du service ADS

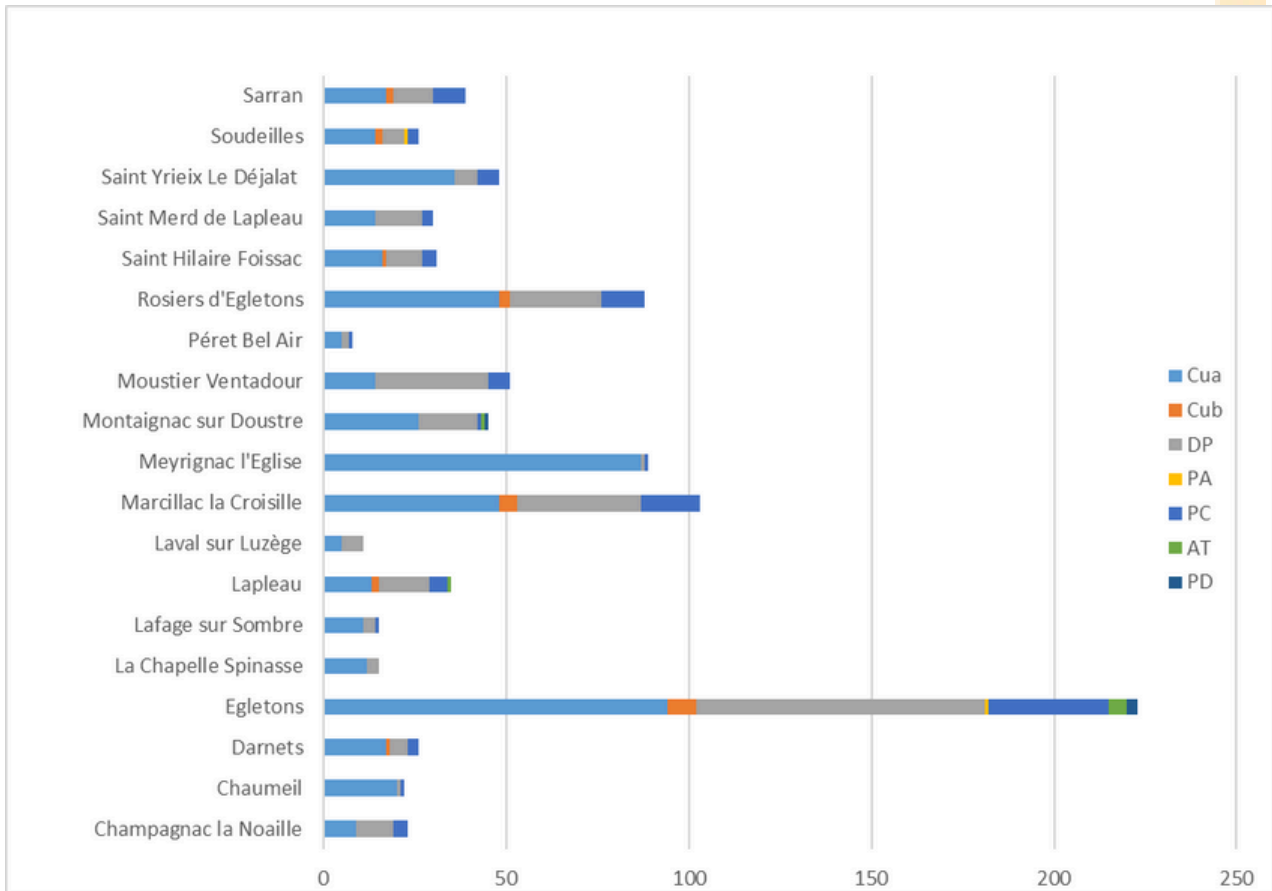
### Bilan quantitatif 2023 et comparatif 2022/2023

Type d'acte	Nombre d'actes inscrits en 2023			Nombres d'actes instruits en 2022			Evolution 2022/2023 en %
	Par Urbadoc	Par le service urbanisme mis à disposition	<b>Total</b>	Par Urbadoc	Par le service urbanisme mis à disposition	<b>Total</b>	
Cua	328	178	<b>506</b>	283	152	<b>435</b>	16%
Cub	10	14	<b>24</b>	29	20	<b>49</b>	-51%
DP	159	117	<b>276</b>	147	107	<b>254</b>	9%
PC	60	52	<b>112</b>	62	46	<b>108</b>	4%
AT	2	5	<b>7</b>	2	9	<b>11</b>	-36%
PA	0	2	<b>2</b>	1	1	<b>2</b>	0%
PD	1	3	<b>4</b>	1	3	<b>4</b>	0%
<b>Total</b>	<b>560</b>	<b>371</b>	<b>931</b>	<b>525</b>	<b>338</b>	<b>863</b>	<b>8%</b>





## Nombre d'actes par commune



## Bilan financier

Le coût des actes instruits par le service urbanisme de la Commune d'Egletons mis à disposition est facturé à la Communauté de Communes à partir du bilan des actes réalisés l'année précédente et du coût annuel de l'agent affecté. Le coût 2023 indiqué concerne donc les actes instruits en 2022, à la différence des actes instruits par Urbadoc, qui sont facturés à la fin de chaque trimestre.

Le service d'instruction est assuré gracieusement par la Communauté de Communes auprès des communes.



Type d'acte	Montant des actes inscrits en 2023			Evolution 2022/2023 en %
	Par Urbadoc	Par le service urbanisme mis à disposition	<b>Total</b>	
Cua	12 398,40€	4 672,78€	<b>17 071,18€</b>	-4%
Cub	906€	1 229,68€	<b>2 135,68€</b>	-50%
DP	18 889,20€	11 512,86€	<b>30 402,06€</b>	-2%
PC	9 072€	7 070,65€	<b>16 142,65€</b>	-19%
AT	302,40€	0€	<b>302,40€</b>	0%
PA	0€	184,45€	<b>184,45€</b>	7%
PD	151,20€	368,90€	<b>520,10€</b>	95%
<b>Total</b>	<b>41 719,20€</b>	<b>25 039,32€</b>	<b>66 758,52€</b>	<b>-10%</b>



## Schéma Directeur pour l'Aménagement en Eau Potable



La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire, aux Communautés de Communes, des compétences AEP et assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 est venue assouplir cette disposition en prévoyant la

possibilité de reporter la date de prise de compétences :

« Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026. »

Les communes de la C.C.V.E.M. ont fait le choix du report du transfert de compétences.

Cependant consciente de l'enjeu majeur que représente la gestion de l'eau potable, la Communauté de Communes a lancé en 2019, une étude diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable en vue de l'établissement d'un schéma directeur AEP sur l'ensemble du territoire.

Cette étude toujours en cours est complétée par des travaux de mise en place d'équipements de sectorisation sur le réseau d'eau potable, conduits en grande partie en 2023 dans le cadre d'un groupement de commandes dont la Communauté de Communes assure la coordination.

De plus, afin d'anticiper le transfert au 1er janvier 2026, la Communauté de communes a lancé en 2023 une consultation pour désigner un prestataire extérieur en vue de la réalisation d'une étude diagnostic et d'élaboration de scénarios de transfert des services d'eau potable et d'assainissement existants sur son territoire. Le marché a été attribué au groupement SARL Gétudes et SAS KPMG ADVISORY, pour un montant de 97 895 € HT pour la tranche ferme et pour un montant de 225 € HT/site pour la tranche optionnelle : visite sur site des ouvrages d'assainissement (27 sites maximum), soit un montant total maximum de 103 970 € HT financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de la Corrèze.



## Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)

La Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Elle souhaite se donner les moyens d'organiser la politique mobilité sur son territoire (services de transport public de personnes, développement des mobilités actives sur le territoire, accompagnement des entreprises en terme de mobilité...).

En 2023, la collectivité a lancé la démarche pour se doter d'un plan de mobilité simplifié afin de définir une vision commune des objectifs à atteindre à 5 ans.

De juillet 2023 à octobre 2023, plusieurs rencontres ont été organisées :

- 1 table ronde sous forme d'atelier « la mobilité aujourd'hui et dans 10 ans » avec les élus et des acteurs du territoire ;
  - 8 entretiens réalisés avec les acteurs locaux ou partenaires du territoire, avec les collectivités voisines : Tulle Agglomération, Haute Corrèze Communauté, CC Vézère-Monédières-Millesources, avec la DDT, avec le chargé de mission développement de la stratégie cyclable du PNR de Millevaches, avec l'association Pignon sur Rue, avec les entreprises/écoles importantes du territoire (Farges Bois, Charal, EATP).
- En Octobre 2023 pour l'élaboration des stratégies s'est tenu un atelier avec les élus/citoyens « priorisons les objectifs ». Le Plan de Mobilité Simplifié devrait être présenté en COPIL en janvier 2024.

Pour la réalisation de cette étude, la Communauté de Communes a engagé 28 920€ TTC, financés à hauteur de 4 820€ par le Département et 12 050€ dans le cadre du fonds avenir montagne – mobilité.

En complément, la Communauté de Communes a souhaité développer un outil de covoiturage et de transport à la demande solidaire. L'objectif est double : diminuer la part des voitures individuelles et offrir un service solidaire de transport à la demande.

La société Atchoum a été retenue pour répondre à ce besoin. Elle offre :

- Un site internet pour organiser des trajets de covoiturage, se déclarer comme chauffeur solidaire, et pour faire des recherches de trajets. Les conducteurs et les passagers sont mis en relation et une indemnisation aux conducteurs est proposé.
- Une plateforme téléphonique qui propose les mêmes services mais par téléphone pour les personnes éloignées de l'outil informatique.
- Une application mobile (à venir).
- Des tickets mobilités vendus sur le territoire pour permettre aux personnes réfractaires au paiement en ligne de régler leurs trajets.

Le déploiement a commencé en septembre 2023, avec une campagne de communication sur l'ensemble du territoire (presse, affichage, tracts, banderoles, réseaux sociaux).

Pour le financement de ce nouveau service, la Communauté de Communes a engagé en 2023 la somme de 8 856 € TTC, subventionnée à hauteur de 3 690,00 € au titre du fonds avenir montagne – mobilité.





## LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

### Contact

Service Ordures ménagères – 93, rue de la Borie, 19300 EGLETONS

Gestion de la collecte : [direction.om@cc-ventadour.fr](mailto:direction.om@cc-ventadour.fr) // 05.55.93.00.93

Facturation : [administratif.om@cc-ventadour.fr](mailto:administratif.om@cc-ventadour.fr) // 05.55.27.47.33

### Présentation



Depuis le 1er janvier 2018, l'exercice de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers est assuré en régie par la CC VEM, qui a intégré les effectifs et les moyens matériels du SIRTOM de la région d'Egletons dissout au 31 décembre 2017.

Le service de collecte comprend une équipe de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) composée de 6 agents permanents, un agent assurant la collecte des points de regroupements.

L'ensemble du service est supervisé par une cheffe de service assistée d'un agent en charge de l'accueil et de la facturation.

Ce service assure également la gestion de la déchetterie de Rosiers d'Egletons et la collecte des encombrants à domicile. L'accueil de la déchetterie est assuré par 2 agents permanents.

En 2023, la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières a recruté une chargée de mission pour la prévention des déchets pour l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et la mise en œuvre du plan d'actions en découlant. Le reste à charge de ce poste, financé à hauteur de 70% par la Région Nouvelle-Aquitaine est mutualisé à 50% avec la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources. L'année 2023 a été consacrée à la collecte des données, la rencontre avec les acteurs du territoire pour la rédaction du diagnostic préalable à l'élaboration du programme.

### Chiffres clés

- Effectifs au 31 décembre 2023 : 11 agents
- Coût de fonctionnement 2023 : 1 437 834,37 € (hors résultat reporté), dont 535 598,09 € de personnel (soit 37 % des dépenses)
- Montant de REOM 2023 : 1 277 357,26 €
- Tonnage OMR collecté en 2023 : 2 555,55 tonnes
- Evolution du tonnage OMR collecté par rapport à 2022 : - 7,04%
- Tonnage des encombrants collecté en 2023 : 293,04 tonnes
- Evolution du tonnage des encombrants collecté par rapport à 2022 : - 18,30%
- Tonnage de tri sélectif collecté en 2023 : 196,20 tonnes



- Evolution du tonnage tri sélectif collecté par rapport à 2022 : +32,78%
- Tonnage du verre collecté en 2023 : 341,34 tonnes
- Evolution du tonnage du verre collecté par rapport à 2022 : 0%
- Tonnage du papier collecté en 2023 : 148.16 tonnes
- Evolution du tonnage du papier collecté par rapport à 2022 : -18.95%

### **Principales évolutions de l'année 2023**

- Lancement de l'élaboration du PLPDMA en collaboration avec la Communauté de Communes V2M ;
- Poursuite du travail de réflexion pour la réorganisation du service dans la perspective d'une collecte sur les points d'apport volontaire (PAV) en lieu et place de la collecte en porte-à-porte. En 2023 le service, assisté d'un bureau d'études a recensé les emplacements des futurs PAV avec les 19 communes et lancé la procédure de consultation des fournisseurs pour l'acquisition des futures colonnes







## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) & ENVIRONNEMENT

### Contact

service environnement – 1, avenue de l'épinette, 19550 LAPLEAU  
05 55 27 69 26  
environnement@cc-ventadour.fr

### Entretien des cours d'eau

L'année 2023 a été consacrée à l'instruction en déclaration d'Intérêt Général du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant du Doustre 2023/2027) ainsi qu'à la réalisation de plusieurs études et travaux :

- **La mise en défens du cours d'eau et du ruisseau de l'étang Gros** par la mise en place d'une clôture électrique pour un total de 2950ml de berges ;

- **La mise en place de 6 passages à gué** stabilisés permettant aux bovins de s'abreuver et de traverser le ruisseau sans dommage pour le milieu aquatique sur le Doustre ;

Ces travaux, en concertation avec l'exploitant agricole, ont été réalisés par l'entreprise ASTRUCTP pour un montant de 23 591,62 € financés à 50% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 20% par la Région Nouvelle-Aquitaine et 5000 € par EDF. Le reste à charge pour la Communauté de Communes s'élève à 2 077,49 €.



- **Travaux de restauration de la continuité écologique du pont de la Chapelle Spinasse** sur le ruisseau de Barras : le projet se situe sur la

voie communale du Jassoux sur la Commune de la Chapelle Spinasse au niveau d'un passage busé qui permet de franchir le ruisseau de Barras. Les travaux ont consisté à remplacer l'ouvrage par une buse sous le niveau du lit naturel. Un lit naturel en gravier dans le dallot a

été reconstitué afin qu'un écoulement préférentiel se mette en place notamment lors des débits d'étiages. Le dispositif ainsi créé est non sélectif et permettra le franchissement de toutes les espèces piscicoles. La dévalaison et le transit sédimentaire resteront toujours assurés.

Ces travaux ont également été réalisés par ASTRUCTP pour un montant de 21 050 € H.T. financés à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et 25 % de DETR ; le reste à charge pour la Communauté de Communes s'élève à 9 473 €.





**PPG Bassin Versant de la LUZÈGE**, couvre 3 territoires : Ventadour-Egletons-Monédières, Tulle Agglo et Xaintrie Val Dordogne. Les travaux programmés sur notre territoire en 2023 :

- **Travaux de restauration de la Soudeillette** : Les travaux de restauration de la Soudeillette font suite à des épisodes orageux survenus durant la période estivale 2022 sur les Communes de Moustier Ventadour et Darnets. Les travaux ont consisté essentiellement à l'évacuation d'embâcles et de chablis dans le lit du cours d'eau sur un linéaire de 7095 ml.



- **Travaux de mise aux normes du plan d'eau du Vendahaut** : ce projet comporte une création d'un répartiteur de débit en amont du plan d'eau, et l'aménagement d'un bassin de décantation en aval. Le projet prévoyait également l'installation de moines immergés devant les vannes existantes, mais les conditions météorologiques de l'automne 2023 ont nécessité le report en 2024. Le montant des travaux réalisés par l'entreprise Breuil, avec Maîtrise d'ouvrage du CPIE en 2023 s'est élevé à 56 234 € H.T. financés à 30% par l'AEAG et 10% par le Département de la Corrèze.

- **Travaux de restauration de la Zone Humide de « Rebière des Escures » à Péret Bel Air** (Appel à Projet Zones humides) : située dans la zone Natura 2000 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret Bel Air » (FR7401123), cette zone humide a fait l'objet d'un inventaire en 2004 par le Conservatoire botanique national du Massif central puis d'une cartographie des habitats en 2010.

L'inventaire conclut à la présence de 5 habitats humides, constitués majoritairement d'une Lande tourbeuse à Jonc squarreux et Scirpe d'Allemagne (EUNIS N°7110) et Tourbière haute dégradée à Bruyère à quatre angles et Molinie bleue (EUNIS N°7120). Ces habitats présentent un fort intérêt au titre de la directive habitats-faune-flore mais sont actuellement en état dégradé.

Par ailleurs ce site constitue les sources du ruisseau de la Brette, qui est un des ruisseaux particulièrement impactés par l'enrésinement sur ces versants avec des assecs annuels sévères ces 4 dernières années. Le maintien de cette tourbière et le contrôle du reboisement naturel constitue donc un enjeu important pour ce ruisseau. Le site n'a fait l'objet d'aucune gestion jusqu'à ce jour

La zone objet du projet représente une superficie de 4,1ha appartenant à 2 propriétaires privés qui se partagent le site en son milieu. Néanmoins les travaux de reconquête pastorale ont porté uniquement chez un seul propriétaire suite au refus du second.

Les travaux de reconquête pastorale du site ont été réalisés en septembre 2023.



Du bûcheronnage sélectif sur les boisements naturels (environ 11 000m<sup>2</sup>) a été réalisé afin de limiter la dynamique naturelle de boisement progressif et faciliter l'action du pâturage. Ces travaux ont été réalisés en bûcheronnage manuel avec débardage à cheval des arbres et rémanents coupés en bordure de piste. L'ensemble du bois et branches a ensuite été broyé par l'agriculteur afin d'être utilisé en litière des bâtiments d'élevage.

L'installation d'une clôture semi-mobile électrique de 580ml a ensuite été posée tout autour du site par la société ARCADOUR

Réalisés par les entreprises JEFF MARBOT (bûcheronnage et débardage) et ARCADOUR pour l'installation de la clôture, ces travaux se sont élevés à 17 368,95 € H.T., financés par l'AEAG à hauteur de 30% et la Région Nouvelle Aquitaine 50%. L'autofinancement pour la Communauté de Communes est de 3 473,75 €.

**- Travaux de restauration du champ d'expansion de crue sur la zone humide du Maumont :** La zone humide du Maumont est un site d'une surface de 26ha composé d'une importante diversité d'habitats humides en état d'abandon. Le site est traversé dans son sens longitudinal par le Doustre sur une longueur d'environ 1km. Découvert en 2003, une importante étude de diagnostic a été réalisée en 2007 par le CREN Limousin. Depuis cette date de nombreux échanges avec le propriétaire unique ont eu lieu afin de pouvoir obtenir la maîtrise foncière du site et pouvoir réaliser une gestion écologique des habitats. Un accord a été trouvé en 2016 avec le propriétaire et la signature du bail emphytéotique est intervenu le 30 mars 2017.

La contractualisation avec le CEN Limousin afin de leur confier la gestion du site a été signée le 23 novembre 2018 sous la forme d'un bail civil d'une durée égale au bail emphytéotique avec le propriétaire.

Le CENA, a réalisé en 2020/2021 le plan de gestion du site qui a débuté en 2022 par les actions suivantes :

Remise en pâturage de 5,6 ha de la zone Sud, rive gauche du Doustre.

De plus, dans le cadre de l'appel à projet Zones humides, une action est prévue afin de rétablir les débordements du Doustre en réalisant un décapage des merlons d'engraissement qui se sont formés naturellement en berge.

Les étudiants de l'IUT Génie civil d'Egletons ont réalisé une étude de relevé topographique du terrain naturel et du cours d'eau sur la partie amont du site durant le printemps 2021.

Ce relevé a permis de localiser les zones potentielles de décapages à réaliser.

Cependant l'accès à la zone de chantier nécessite de traverser une partie du site engorgée d'eau.

Les travaux seront réalisés à la faveur d'une fenêtre météorologique favorable en 2024.

Enfin, dans le cadre du suivi hydrologique du site, 6 sondes piézométriques ont été posées en juillet 2023 dans le site afin d'effectuer un suivi du niveau de la nappe et relation avec le niveau d'eau dans le cours d'eau.



## Sentiers de randonnées

Chaque année depuis 2007, la Communauté de Communes prévoit un programme d'aménagement et d'entretien des sentiers de randonnée.

### 1. Programme d'aménagement des sentiers

En 2023 le programme d'aménagement porte sur les circuits suivants :

- PR « Gorges de la Dordogne » : Sécurisation du belvédère du Roc Grand (Saint Merd de Lapeau)
- PR « Le vieux bourg » : Sécurisation du belvédère de l'Echamel (Laval sur Luzège)
- PR « Autour de la sombre » : Aménagement d'un ponton (Laval sur Luzège)
- PR « Circuit de l'Etang de Meyrignac » : Réfection du caillebottis (Meyrignac l'Eglise)

Le marché confié à Arcadour s'élève pour 2023 à un montant total de 20 178,64 € TTC, subventionné dans le cadre de la contractualisation départementale 2023-2025.

### 2. Le programme d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée

Les travaux ont pour objet de maintenir ou améliorer l'accessibilité des circuits aux randonneurs par le biais d'un entretien adéquat soit 2 passages annuels sur l'ensemble des circuits et d'un balisage cohérent aux normes F.F.R.P. soit 1 passage annuel sur 1/3 des circuits. Ils intègrent également l'entretien et la valorisation de la signalétique touristique en place sur les circuits ainsi que les différents points de vue, sites remarquables, ou site d'agrément.

41 circuits ont été concernés par ce programme d'entretien : 41 sentiers ont fait l'objet de travaux d'entretien sur plus 319,30 km et 13 circuits de travaux de balisage sur 112 km.

Ces prestations ont été réalisées sur les Communes de Champagnac la Noaille, Darnets, Egletons, Lafage sur Sombre, Lapeau, Laval sur Luzège, Marcillac la Croisille, Montaignac sur Doustre, Moustier Ventadour, Péret Bel Air, Rosiers d'Egletons, St Hilaire Foissac, St Merd de Lapeau, St Yrieix le Déjalat, Soudeilles, Chaumeil, Meyrignac l'Eglise, Sarran.

Le marché d'entretien a été confié, après consultation, à Arcadour pour 35 633,88 € TTC, et le balisage au Bureau des Accompagnateurs de la montagne Limousine pour un montant de 4 480 €. L'ensemble du programme a été subventionné par le Département à hauteur de 30% plafonné à 7 500 €.



En complément à l'ensemble de ces prestations d'entretien la Communauté de Communes assure le suivi du contrôle et de l'entretien de la passerelle himalayenne à Lappleau, le montant consacré à cet équipement en 2023 est de 8 515,20 € TTC incluant mise en sécurité et contrôle technique.

### 3.Promotion des sentiers de randonnées

La Communauté de Communes assure la promotion des circuits de randonnées via l'application du Parc Naturel Régional de Millevaches [www.rando-millevaches.fr](http://www.rando-millevaches.fr) pour un montant annuel de 5 728,99 € TTC.





## ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

### LE CENTRE AQUARÉCRÉATIF



#### Contact

Centre aquarécréatif  
Boulevard du Puy-Nègre  
19300 Egletons  
05 55 93 93 90  
centreaquarecreatif@cc-ventadour.fr

#### Présentation de l'équipement

Le Centre aquarécréatif intercommunal a ouvert ses portes en décembre 2010. Il se compose d'un grand bassin (6 couloirs, nage à contre-courant, fontaine), d'une pataugeoire, d'une salle de fitness et de musculation et d'un espace détente avec sauna, hammam et jacuzzi et douches massantes, solarium et espaces verts. Il propose une grande diversité d'activités pour tous : aquagym, aqua training, aqua palmes, aqua anniversaire, aqua bike, fitness, etc.

Depuis 2022, le centre aquarécréatif fonctionne avec 8 agents (7,5 ETP), 2 MNS dont 1 directeur, 1 animateur FITNESS, 3 agents d'accueil/entretien et 1,5 ETP pour le suivi technique de l'équipement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 se sont élevées à 829 955,89 € dont 282 252,20 € en charges de personnel et les recettes de fonctionnement à 199 077,65 € dont 109 943,00 € liées aux entrées.

#### Fréquentation

En 2023, le Centre aqua-récréatif a organisé plusieurs animations pour tenter de relancer la fréquentation qui après avoir chuté en 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire, peine à repartir.

- 19/02/2023 Mousse party : 91 entrées
- 10/03/2023 Ciné piscine : 166 entrées
- 31/03/2023 Aqua night : 25 entrées
- 23/06/2023 Aqua night : 22 entrées
- 10/11/2023 Aqua night : 11 entrées.

En 2023, le centre aquarécréatif a dénombré 31 546 entrées toutes activités confondues, chiffre en légère baisse par rapport à 2022 (33 139) et surtout par rapport à 2019 (56 482). Cette baisse peut s'expliquer par plusieurs facteurs : baisse généralisée de la fréquentation des piscines suite à la pandémie, réduction de l'amplitude d'ouverture de la piscine suite à réorganisation du service en 2022, réouverture de la piscine d'Ussel en 2023.





## OUVRAGE THEATRAL PERMANENT



### Contact

Siège administratif – 10, avenue de  
l'épinette, 19550 LAPLEAU  
05 55 27 69 26  
accueil@cc-ventadour.fr

### Présentation de l'équipement

Construit en 2008, l'Ouvrage Théâtral Permanent (OTP), situé dans le bourg de Lapeau, a pour objectif d'accueillir, tout au long de l'année, des résidences d'artistes, que ce soit dans le domaine de la musique, du théâtre, du conte, etc. Les artistes peuvent ainsi bénéficier gracieusement d'une salle de travail, de loges, d'un hébergement allant jusqu'à 8 personnes et de possibilités de restauration.

En contrepartie, il est demandé une restitution qui peut prendre différentes formes : répétition publique, intervention auprès des enfants des accueils de loisirs intercommunaux, etc...

En 2023 l'OTP a été mis à disposition à dix reprises permettant d'accueillir 6 animations locales et 4 projets culturels dont 2 résidences d'artistes.

L'OTP est également mis à disposition de la Commune de Lapeau pour accueillir la restauration scolaire.







## POLITIQUE DU LOGEMENT & DU CADRE DE VIE

### HABITAT

#### OPAH et PIG

Une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été conduite de 2017 à 2022 dans le cadre du Pays Haute Corrèze Ventadour ; pour l'ensemble des territoires de Ventadour-Egletons-Monédières et Haute Corrèze Communauté. Cette opération a permis sur ces 2 territoires la réalisation de 220 projets de travaux de rénovation énergétique dont 63 sur VEM ;

- 151 projets d'aménagement pour l'autonomie de la personne (51 sur VEM) ;

- 11 projets de réhabilitation de logements de propriétaires bailleurs dont 3 sur VEM.

En outre, cette démarche de sensibilisation auprès des propriétaires occupants et bailleurs a permis à 31 logements sur Ventadour-Egletons-Monédières de sortir de la vacance.

A l'issue de cette opération les 2 EPCI ont fait le choix de poursuivre séparément les actions en faveur de l'habitat.

La Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières, dans l'attente de l'évolution de la politique nationale en la matière a décidé de porter un programme d'intérêt général (PIG) en 2023, en se concentrant sur les projets de rénovation énergétique et de maintien à domicile des logements de propriétaires occupants modestes et très modestes.

S'appuyant sur les résultats de l'OPAH, le PIG prévoyait l'objectif de rénovation de 26 logements (13 dossiers de rénovation énergétique, 13 dossiers de maintien à domicile) pour l'année 2023. L'animation de cette opération a été confiée à SOLIHA pour un montant de 30 600 € financés à hauteur de 15 210 € par l'ANAH.

Dans un contexte d'attente dans la perspective d'une réforme des aides à la rénovation énergétique, les résultats n'ont pu être atteints, seuls 3 dossiers adaptation ont été menés à bien ainsi que 6 dossiers « rénovation énergétique ».

Un avenant à la convention PIG a été approuvé en Conseil communautaire pour prolonger le PIG jusqu'au 30 juin 2025.



## PLH

En 2019 la Communauté de Communes a approuvé un Programme Local de l'Habitat, démarche volontariste à laquelle la C.C. VE.M n'était pas tenue, qui s'inscrivait dans le cadre de la définition d'une stratégie globale en matière d'habitat sur le territoire avec la mise en œuvre simultanée de documents de planification (SCoT, PLUI), et d'outils opérationnels (OPAH-RR).

Le Programme Local de l'Habitat cible plusieurs priorités :

### **Tout d'abord, pour les propriétaires occupants et bailleurs :**

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (conventionnement ANAH obligatoire)
- Amélioration des performances énergétiques et lutte contre la précarité énergétique (conventionnement ANAH obligatoire et dispositif uniquement disponible pour les propriétaires bailleurs).
- Lutte contre la vacance : la Communauté de Communes a accompagné 4 dossiers de lutte contre la vacance au bénéfice de propriétaires privés. 1 dossier à Lapleau, 2 à Sarran et 1 à Champagnac. Le montant total de subvention attribué s'élève à 19 151 € pour 2023 pour un montant de 211 970 € d'investissement.

### **Pour les logements communaux :**

Aide à la rénovation de logements communaux en sortie de vacance : les communes peuvent y prétendre une seule fois pendant la durée du Programme Local de l'Habitat (PLH). En 2023 une aide de 10 000 € a également été accordée à la commune de Saint Hilaire Foissac pour un montant estimé de travaux de 283 500 € H.T.

## **France Rénov**

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion à la plateforme pour la rénovation énergétique « France Rénov' dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo, la Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté, la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne, la Communauté de Communes Midi Corrèzien, la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources et la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.

La vocation des Plateformes France Rénov' est d'être un tiers de confiance qui apporte un conseil neutre, indépendant et expert en amont du projet et lors de ses différentes étapes clés, pour accompagner l'utilisateur et l'aider dans ses choix, sans pour autant se substituer au secteur concurrentiel. Elles peuvent ainsi, à tout moment, orienter les ménages, en fonction de leurs besoins, vers des professionnels du secteur concurrentiel.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières, la plateforme a répondu à 98 demandes d'information, 117 demandes de conseils personnalisés et réalisé 8 audits sur le territoire de Ventadour-Égletons-Monédières. En 2023, la Communauté de Communes a participé à hauteur de 2 521,35 € au fonctionnement de ce dispositif.



## Aire d'accueil des gens du voyage



Une aire d'accueil de 24 places a été créée sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté pour répondre à la loi du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et aux recommandations du schéma départemental.

Considérant les obligations de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons -Monédières et

considérant l'article 2 de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dans lequel il est décrit qu'un établissement public de coopération intercommunale compétent peut également remplir ses obligations en contribuant au financement de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion d'aires ou de terrains situés hors de son territoire.

Il a été proposé à la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières de contribuer, à hauteur de 4 places, au financement de la création et de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Haute-Corrèze Communauté, située dans la zone d'activités de l'Empereur.

La Communauté de Communes a donc participé au financement de cet équipement, sous forme de fonds de concours, pour un montant de 137 968,18 €.

Cette aire d'accueil compte **12 emplacements** pouvant accueillir **24 caravanes**.

Au total, **6 bâtiments** comprenant des **sanitaires avec douches, WC et éviers**, accessibles aux personnes à mobilité réduite sont répartis sur la zone. Un local à l'entrée permet **l'accueil des arrivants**, la **surveillance** de l'aire et **l'organisation** de rencontres entre les usagers et différents services publics.

*Plan de financement de la création de l'Aire d'Accueil des Citoyens Itinérants*

<b>Montant des travaux</b>		<b>1 391 680,90 €</b>
Subventions	40,51 %	563 871,42 €
Participation CCVEM 4 places	9,91 %	137 968,18 €
Participation HCC	49,56 %	689 841,30 €



Le 11 décembre 2023, le Conseil Communautaire s'est également prononcé sur les modalités de financement des charges nettes de fonctionnement de cet équipement selon la répartition suivante : reste à charge pour HCC calculé sur la base de 24 places, reste à charge pour V.E.M. calculé sur la base de 4 places.

Pour 2022 (2023 non communiqué) le coût net de l'aire d'accueil est de 84 136,54 € pour un taux de remplissage de 8,9%.

La contribution de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières devrait s'élever à 12 017,81 €.





## ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE JEUNESSE

### Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale unissant la CC VEM et la CAF 19 s'étend sur la période 2022-2026.

Elle porte sur les axes suivants :

- Petite Enfance
- Enfance-Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Animation de la Vie Sociale, numérique, accès aux droits.

Elle comprend 13 fiches-actions à sa signature. Lors du COPIL 2023, une quatorzième fiche-action a été validée par les partenaires : Réflexion sur la création d'une "Maison des Familles" sur le territoire. Les objectifs de cette dernière sont les suivants :

- Répondre aux besoins du territoire en matière de parentalité
- Offrir un lieu à destination des familles
- Etudier la faisabilité financière du projet
- Développer le guichet unique Petite Enfance du territoire

### Petite Enfance

#### Le multi-accueil :

Situé au sein de la Maison de l'Enfant d'Egletons, le multi accueil peut accueillir 25 enfants de 10 semaines à 4 ans, en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. C'est un lieu d'éveil et de sociabilisation encadré par une équipe de professionnels de la Petite Enfance.

En 2023, le multi-accueil a accueilli 42 enfants différents dont 3 bénéficiaires de l'AEEH pour un total de 39 722h (+15,5% par rapport à 2022) ce qui représente un taux d'occupation de 74,1%.

Le total des dépenses de la structure est de 479 026,50 € pour des recettes de 367 835,36 € dont 236 563,76 € perçues de la CAF et une participation familiale de 72 591,77€.

De nombreux projets ont rythmé la vie du multi-accueil parmi lesquels l'éveil à la natation au Centre Aquarécréatif d'Egletons ou des ateliers autour de la motricité.

2023 a également été l'année du lancement du projet d'agrandissement et de la préparation du déménagement provisoire sur le site de l'ancienne école des Combes.

*Multi-accueil : Maison de l'Enfant - Rue Martial-Bergeal - 19300 Egletons - 05.55.93.20.62 // [multiaccueil@cc-ventadour.fr](mailto:multiaccueil@cc-ventadour.fr)*



### **La micro-crèche :**

La micro crèche se trouve à la Maison Au Soleil à Marcillac-La-Croisille. C'est un établissement d'accueil du Jeune Enfant qui peut accueillir 12 enfants de 10 semaines à 4 ans, en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Comme le multi-accueil, c'est un lieu d'éveil et de socialisation.

21 enfants ont fréquenté la micro crèche en 2023 représentant 19 933h d'accueil soit une augmentation de 6,7% par rapport à 2022, année d'ouverture. Le taux d'occupation est de 63,4%.

Les charges de la structure s'élèvent à 227 412,63 €. Les recettes sont de 179 932,73 € (dont 138 978,06 € de la CAF et 36 331,14 € issus de la facturation aux familles.

Les professionnelles ont privilégié la découverte du territoire en 2023 (Ferme pédagogique, marchés...).

*Micro crèche : Maison Au Soleil – 12 Rue de la Fontaine – 19320 Marcillac-La-Croisille - 05.55.93.20.40 // microcrechel@cc-ventadour.fr*

### **Le Relais Petite Enfance (RPE) :**

Le RPE constitue un lieu d'échange, d'écoute et d'information destiné aux parents, aux assistantes maternelles et aux gardes d'enfants à domicile pour l'accueil du jeune enfant. Il met en place des ateliers sur l'ensemble des communes, à destination des assistantes maternelles. Le RPE se trouve dans les locaux de la Maison de l'Enfant à Egletons.

Fin 2023, on comptait 32 assistantes maternelles sur le territoire. 20 d'entre elles ont participé au moins une fois aux activités du RPE soit en venant sur les ateliers d'éveil (17), soit en participant à des temps d'information ou de dialogues collectifs (19). Sur les ateliers d'éveil, ce sont 45 enfants différents qui ont participé tout au long de l'année.

Les activités du RPE ont un coût global de 64 922,85 €. Les recettes de 35 271,93 € proviennent quasi exclusivement de la CAF (33 329,26 €).

L'année a été animée par deux ateliers sur plusieurs séances (un autour de l'éveil musical et l'autre autour du cirque) ; Le RPE participe activement aux manifestations nationales (semaine de la Petite Enfance, Semaine du Sommeil, Campagne Octobre Rose...).

*RPE : Maison de l'Enfant - Rue Martial-Bergeal – 19300 Egletons - 05.55.93.24.95 // rape@cc-ventadour.fr*

### **Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) :**

Le LAEP accueille des enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial. Ce lieu est gratuit, anonyme et sans inscription au préalable. L'objectif est de permettre aux adultes de partager des expériences de parents, ou de passer avec l'enfant un moment de détente autour du jeu.

Le LAEP a ouvert ses portes pour 80 séances en 2023. 58 familles ont été accueillies, par les 10 accueillants, dont 25 nouvelles. 58 enfants sont venus sur le LAEP dont 49 âgés de 0 à 3 ans.

Les charges de fonctionnement de la structure sont de 30 190,28 € pour 12 798,23 € de recettes (essentiellement issues de la CAF (12 302,07 €).

*LAEP : Maison de l'Enfant - Rue Martial-Bergeal – 19300 Egletons - 05.55.93.24.95 // laep@cc-ventadour.fr*





## Parentalité :

Les actions d'accompagnement à la parentalité sont portées par différentes structures de la Communauté de Communes, notamment les structures Petite Enfance et l'Espace Jeunes.

Elles s'inscrivent également dans les actions du Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).



Le groupe local, Corrèze Ventadour, qui regroupe de nombreux partenaires (La MLAP, La Mairie D'Egletons, Les associations Educ'cœur, Ventadour Santé...) est coordonné, depuis 2023, par la Communauté de Communes.

En 2023, le groupe a porté 5 actions :

- **Papo'thé sous toutes ses formes** : temps d'échange et de partages autour de thématiques ou problématiques auxquelles les parents peuvent être confrontés dans leur fonctions parentales. Présence possible de professionnels.
- **Malles Partagées** : création de malles pédagogiques autour de la sensibilisation au handicap (livres, jeux, matériels pédagogiques...). Ces malles sont destinées à être empruntées par les acteurs de l'enfance du territoire (Ecoles, ALSH, Assistants Maternels...).
- **Ateliers Ludo-Jeux en famille** : Samedi et Mercredi Ludo à la bibliothèque d'Egletons et Festival Si'trouille.
- **Parents/Enfants - Le handicap et le cheval** : Médiation par le cheval pour les enfants en situation de handicap qu'il soit physique ou social en prônant l'inclusion.
- **Action-parents : « Faire avec et sans les écrans »** : Actions de formation pour les parents et les enfants dans l'accompagnement des enfants vis-à-vis des pratiques numériques.

## **Enfance-jeunesse**

### Les accueils de loisirs sans hébergement :

Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) accueillent les enfants de 3 à 12 ans avant et après l'école en période scolaire ainsi que les mercredis, mais également durant les vacances scolaires. Une multitude d'activités et de projets sont proposés : ateliers sportifs, artistiques, gastronomiques, environnement, constructions, rencontres intercommunales, participation à des événements culturels, grands jeux...





## Fréquentation 2023

### Périscolaire

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Global
Matin	2 424 h	4 773 h	7 197 h
Soir	10 156,25 h	22 675, 50 h	32 831,75 h
Mercredi	11 596 h	17 438, 50 h	29 034,5 h
<b>Totaux</b>	24 176,25 h	44 887 h	<b>69 063,25 h</b>

### Extrascolaire

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Global
<b>Hiver</b>	2 540 h	4 830 h	7 370 h
<b>Printemps</b>	2 328 h	4 292 h	6 620 h
<b>Eté</b>	10 974 h	19 228 h	30 202 h
<b>Automne</b>	2 296 h	3 092 h	5388 h
<b>Totaux</b>	18 138 h	31 442 h	<b>49 580 h</b>



**Globale :**

En 2023, la fréquentation globale sur l'ensemble des ALSH est de 118 643,25 h contre 111 802,50 en 2022 (+6,1 %).

La fréquentation extrascolaire est en légère baisse (- 3,3%) tandis que celle sur les temps périscolaires est en hausse de 13,5%.

**DETAIL PAR STRUCTURE :****ALSH Darnets :**

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 27 enfants inscrits
- 23,3 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 4 jours d'ouverture
- 21 enfants inscrits
- 14,6 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 19 jours d'ouverture
- 36 enfants inscrits
- 17,6 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 5 jours d'ouverture
- 28 enfants inscrits
- 17,8 enfants accueillis en moyenne par jour



La moyenne journalière pour 2023 est de 18 enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 37 jours d'ouverture
- 44 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 35 enfants sur la période septembre/décembre
- 12,8 enfants accueillis en moyenne par jour

Soir :

- 142 jours d'ouverture
- 32 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 28 enfants sur la période septembre/décembre
- 11,5 enfants accueillis en moyenne par jour

*ALSH de Darnets « La Casita » : Le Bourg – 19300 Darnets  
05 55 93 34 59 // [alshdarnets@cc-ventadour.fr](mailto:alshdarnets@cc-ventadour.fr)*



**ALSH Egletons :**

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 10 jours d'ouverture
- 107 enfants inscrits
- 47,7 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 9 jours d'ouverture
- 118 enfants inscrits
- 47,6 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 37 jours d'ouverture (19 en juillet et 18 en août)
- 149 enfants inscrits en juillet et 157 en août
- 46,5 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 9 jours d'ouverture
- 96 enfants inscrits
- 34,8 enfants accueillis en moyenne par jour



La moyenne journalière pour 2023 est de 45,2 enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 37 jours d'ouverture
- 144 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 112 enfants sur la période septembre/décembre
- 42,5 enfants accueillis en moyenne par jour

Matin et Soir :

- 142 jours d'ouverture
- 151 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 136 enfants sur la période septembre/décembre
- 33,8 enfants accueillis en moyenne par jour

Il est nécessaire de différencier la moyenne journalière du matin (16,4) et de 44,8 enfants accueillis le soir.

*ALSH d'Egletons : Maison de l'Enfance - Rue Martial-Bergeal  
19300 Egletons - 05 55 93 92 45 // [alshegletons@cc-ventadour.fr](mailto:alshegletons@cc-ventadour.fr)*



**ALSH Lapleau :**

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 27 enfants inscrits
- 15,5 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 5 jours d'ouverture
- 26 enfants inscrits
- 20,4 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 24 jours d'ouverture (19 en juillet et 5 en août)
- 27 enfants inscrits en juillet et 19 en août
- 16,7 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 4 jours d'ouverture
- 24 enfants inscrits
- 19,25 enfants accueillis en moyenne par jour

La moyenne journalière pour 2023 est de 17,3 enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 37 jours d'ouverture
- 26 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 27 enfants sur la période septembre/décembre
- 12,8 enfants accueillis en moyenne par jour

Soir :

- 142 jours d'ouverture
- 30 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 24 enfants sur la période septembre/décembre
- 9,5 enfants accueillis en moyenne par jour

*ALSH de Lapleau « La balle au bond » : Route de Soursac  
19550 Lapleau - 05 55 27 88 30 // [alshlapleau@cc-ventadour.fr](mailto:alshlapleau@cc-ventadour.fr)*



**ALSH Marcillac-La-Croisille :**

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 34 enfants inscrits
- 25 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 4 jours d'ouverture
- 34 enfants inscrits
- 23,6 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 24 jours d'ouverture (19 en juillet et 5 en août)
- 59 enfants inscrits en juillet et 34 en août
- 24,8 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 5 jours d'ouverture
- 41 enfants inscrits
- 26,2 enfants accueillis en moyenne par jour

La moyenne journalière pour 2023 est de 24,9 enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 37 jours d'ouverture
- 48 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 57 enfants sur la période septembre/décembre
- 14,5 enfants accueillis en moyenne par jour

Matin et Soir :

- 142 jours d'ouverture
- 61 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 57 enfants sur la période septembre/décembre
- 10,4 enfants accueillis en moyenne par jour

Il est nécessaire de différencier la moyenne journalière du matin (6,76) et de 12,8 enfants accueillis le soir.

*ALSH de Marcillac-La-Croisille « Les petits loups » : Maison Au Soleil – 12 Rue de la Fontaine – 19320 Marcillac-la-Croisille - 05 55 26 06 33 // [alshmarcillac@cc-ventadour.fr](mailto:alshmarcillac@cc-ventadour.fr)*





**ALSH Montaignac-Sur-Doustre :**

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 44 enfants inscrits
- 28,1 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 5 jours d'ouverture
- 43 enfants inscrits
- 28,9 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 24 jours d'ouverture (19 en juillet et 5 en août)
- 75 enfants inscrits en juillet et 50 en août
- 30,3 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 4 jours d'ouverture
- 29 enfants inscrits
- 15,75 enfants accueillis en moyenne par jour



La moyenne journalière pour 2023 est de 28,3 enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 37 jours d'ouverture
- 67 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 42 enfants sur la période septembre/décembre
- 19,7 enfants accueillis en moyenne par jour

Soir :

- 142 jours d'ouverture
- 62 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 58 enfants sur la période septembre/décembre
- 24 enfants accueillis en moyenne par jour

*ALSH de Montaignac-Sur-Doustre « L'arc-en-ciel » : 5 rue des écoles – 19300 Montaignac-Sur-Doustre -Tél. 05 44 40 17 62 // [alshmontaignac@cc-ventadour.fr](mailto:alshmontaignac@cc-ventadour.fr)*



Les charges des ALSH du territoire s'élèvent à 922 383,99 € en 2023 (La part de l'extrascolaire est de 42% contre 58% pour le périscolaire). Les recettes sont de 323 048,62 € (49% pour l'extrascolaire / 51% pour le périscolaire). La participation familiale représente 49,3% des recettes (159 287,55 €), tandis que la CAF finance les activités des ALSH à hauteur de 37.6% (121 396,85 €).

En 2023, pas moins de 113 Fiches Projet d'Animation ont été proposées par les ALSH du territoire !

Les projets étaient divers et variés :

- Des mini-camps
- Des animations sportives (VTT, athlétisme, cirque, tchoukball...)
- Des animations de découvertes du territoire (patrimoine, points de vue, entreprises et artisans...)
- Des activités manuelles et artistiques
- Des grands jeux
- Des activités culturelles (Cinémas, Spectacles, découverte des danses traditionnelles...)
- Des activités liées à la découverte de l'environnement (Partenariat Lycée agricole de Neuvic, découverte du service Espaces Verts de la mairie d'Egletons...)
- Projet Passerelle Crèche-ALSH

### **L'Espace Jeunes :**

L'espace jeunes accueille des adolescents de 11 ans à 17 ans. Une multitude d'activités, de sorties et de projets leur est proposée. C'est également un Point d'Information Jeunesse ainsi qu'un Point Public Multimédia ouvert à tous.

En 2023, 134 ados sont venus à l'Espace Jeunes. La fréquentation totale représente 12 222,25 h (+ 5,9% par rapport à 2022). Il est à noter que dans le cadre d'une convention avec le collège Albert Thomas, les internes peuvent venir sur l'Espace Jeunes les mercredis après-midi encadré d'un Assistant d'Education sans que leur fréquentation ne soit comptabilisée.



Les dépenses liées au fonctionnement de l'Espace Jeunes sont de 110 524,52 € pour 2023. Les recettes représentent 37 846,80 € (dont 23 682,58 € de la CAF et 8 846,54 € de participations des familles.).

L'Espace Jeunes proposent de nombreux projets aux adolescents du territoire, tout au long de l'année.

Certains s'inscrivent dans l'animation de la vie locale (Participation active à Octobre Rose ou aux évènements « Ville A Joie », d'autres ont un but de sensibilisation et/ou de prévention. L'Espace Jeunes propose également de nombreux mini-camps durant les vacances (6 en 2023). Enfin, notamment par le biais du PIJ, il accompagne les jeunes dans les étapes de leur vie (aide sur Parcours Sup', aide tout au long de l'année dans leur recherche d'emploi (CV et Lettre de motivation)). 2023 a vu le retour du Forum Atouts Jeunes, après une pause liée au COVID-19 ; près de 250 jeunes sont venus sur ce Forum dédié à l'emploi, la formation et la vie quotidienne.

*Espace jeunes intercommunal - Place des Remparts - 19300 Egletons - 05.55.93.12.04 // [espace-jeunes@cc-ventadour.fr](mailto:espace-jeunes@cc-ventadour.fr)*

### **Les séjours :**

En 2023, Le service Enfance-Jeunesse a proposé 2 séjours :

1. Séjour Surf pour les 11-17 ans à Seignosse dans les Landes du 29/07 au 05/08/2023 ; hébergement en camping ; 15 jeunes soit 120 journées-enfants

2. Séjour « Marais Poitevin » à Fontenay-Le-Comte (85) ; hébergement en dur dans un lycée ; 15 jeunes soit 90 journées-enfants

Les dépenses liées aux séjours se sont élevées à 34 500,22 € quand les recettes ont été de 17 896,77 € dont 6 550 € de participation des familles et 5 052,16 € de la CAF de la Corrèze.







VENTADOUR  
ÉGLETONS  
MONÉDIÈRES  
Terre Authentique en Corrèze

## ACTIVITÉS TOURISTIQUES

### Office de Tourisme Communautaire



Conformément à la loi du 7 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et conformément au Code du Tourisme, la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières délègue les missions de service public d'accueil, d'information et de promotion touristique du territoire communautaire à l'Office de tourisme Communautaire (OTC) Ventadour-Egletons-Monédières.

La convention d'objectifs actant cette délégation a été renouvelée par délibération du 6 Mars 2023.

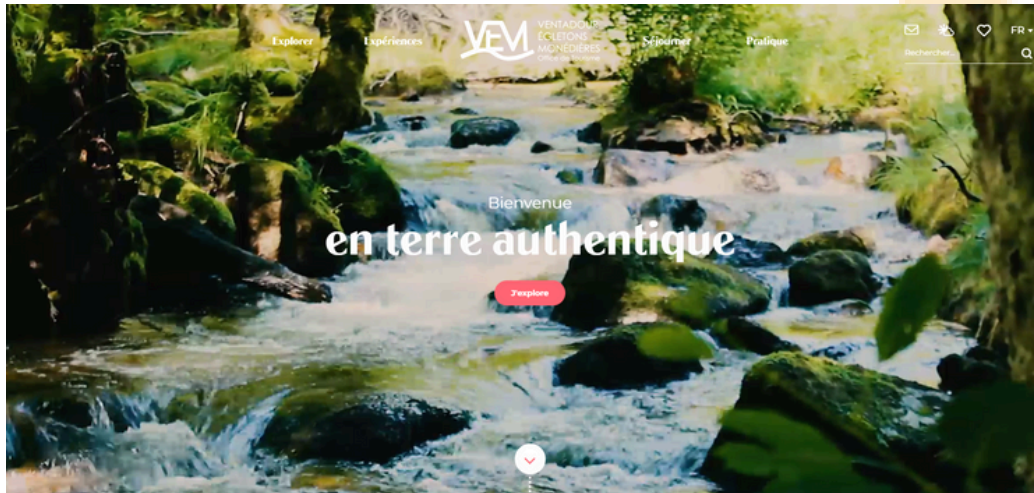
L'office de tourisme exerce les missions suivantes :

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire de Ventadour-Egletons-Monédières
- La promotion touristique du territoire en cohérence avec l'action de l'agence touristique de la Corrèze
- La commercialisation de services touristiques
- La gestion d'équipements touristiques
- L'organisation d'animations
- La coordination et l'accompagnement des acteurs touristiques du territoire
- Les missions de conseil, d'aide à la réalisation de diagnostics à destination des collectivités et porteurs de projet.

**Pour l'accueil et l'information touristique**, l'OTC est doté d'un accueil permanent à Egletons ouvert à l'année, et de 3 bureaux (Marcillac la Croisille, Moustier Ventadour, Chaumeil) ouverts en période estivale. L'office de Tourisme fonctionne avec 3 agents permanents et 4 agents saisonniers en période estivale.

En 2023 les bureaux d'accueil ont généré 5876 contacts aux guichets, 756 contacts par téléphone, mails ou réseaux sociaux , soit 6632 contacts tous modes confondus, soit + 6% par rapport à 2022.





La **promotion touristique du territoire** est assurée par le site internet qui en 2023 a dénombré 50 000 utilisateurs. L'OTC a également procédé à la diffusion de 5000 guides touristiques, 12 000 brochures Ventadour, 5000 guides de l'été, 5000 livrets jeu château, 150 dossiers de presse et 110 affiches.

L'office de tourisme participe également aux éditions avec Corrèze Tourisme : « La Corrèze en famille », « Les 15 sites étonnants », « La Corrèze, tout un programme » et diffuse des news lettres estivales.

Il gère les réseaux sociaux, réalise des communiqués de presse et encarts publicitaires dans les journaux locaux, 7 interventions radio sur France bleu Limousin. L'OTC contribue à des partenariats avec Corrèze Tourisme pour une promotion nationale : guide Michelin Vert, presse nationale, presse spécialisée randonnée, Corrèze Famille + 15 sites étonnants.

**Animation du réseau :** l'OTC compte 56 adhérents professionnels (hôtels, restaurants, résidences de tourisme, activités de loisirs, artisans) et 57 adhérents meublés de tourisme. Il propose un service d'accompagnement numérique, communication et démarches de qualification. Il publie des newsletters pour diffusion de l'information sur les actualités de l'office de tourisme, animations etc... Le site de l'OTC permet d'accéder aux informations pratiques et tutoriels sur l'e-réputation, les réseaux sociaux, l'accueil...). Il réalise des tournées de distribution régulière de documentation aux partenaires.

### **Gestion du Château de Ventadour :**

En 2023 le Château a accueilli 8190 visiteurs dont 469 visiteurs étrangers. Fréquentation en très nette hausse par rapport à 2022 (6181 visiteurs). L'OTC organise de nombreuses animations sur ce site emblématique en collaboration avec partenaires et prestataires : Pays d'Art et d'Histoire Terres Corrésiennes et Ventadour, Station sports nature de Marcillac-la-Croisille, Trésor Ludique, Association Compains et Commères, Cie l'Arbre Fée, les Grands ailes (fauconnerie), Bernardino Sanchez (cirque), Cie la Maison sur la Colline, M. BONAVIDACOLA (Observation astre solaire). Le Château accueille également des animations organisées par le foyer rural de Moustier Ventadour ainsi que des représentations du Festival de la Luzège.





## Aménagements au Château de Ventadour :

Projets portés par l'OTC : Réalisation d'un parcours d'interprétation du site, création d'une nouvelle identité graphique, création d'un site internet dédié au Château, création d'un dossier de presse Château de Ventadour, élargissement des zones de promotion du Château.

## Gestion de la maison des Monédières :

Cet équipement est ouvert au public en période estivale et voit sa fréquentation diminuer d'année en année : 892 visiteurs en 2023 contre 1244 en 2022.

## Autres animations proposées par l'OTC :

- Terra Aventura proposant des caches à Lappleau, Marcillac-la-Croisille, Sarran et Egletons.
- Randoland : 2 parcours conçus comme un jeu de piste sont proposés sur le territoire
- Mardi nature : balade permettant de découvrir faune et flore du territoire (4 lieux proposés en 2023) 11 dates proposées en 2023 permettant d'accueillir 73 participants
- Estivale du savoir-faire : événement visant à mettre en avant artisans et producteurs locaux : 13 dates, 5 artisans producteurs, 93 participants

La Communauté de Communes contribue au financement de l'Office de tourisme par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement ( 94 000 € en 2023) et de 66% de la recette de la taxe de séjour soit 54 583,19€ pour 2023.

## Programme Avenir Montagne

Depuis l'été 2022 la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières est lauréate du Plan Avenir Montagnes ingénierie.

Cela a permis de bénéficier d'une offre unique de recrutement d'un chef de projet qui doit réaliser sous deux ans : un diagnostic, une proposition stratégique et un plan d'actions.

Le recrutement du chef de projet a été effectif à partir du 10 octobre 2022.

Lors de l'année 2023, le chef de projet a procédé à la réalisation d'un diagnostic pour obtenir une vision globale de l'offre touristique du territoire. Ce diagnostic a été présenté en comité de Pilotage le 7 juillet 2023.

Suite à ce diagnostic un travail a été mené avec des acteurs du territoire au sein d'ateliers de travail pour l'élaboration d'une stratégie devant aboutir à un plan d'actions. Le plan d'actions devrait être finalisé en 2024.





## Gestion d'équipements touristiques

### Château de Ventadour à Moustier Ventadour

La Communauté de Communes a fait réaliser deux toilettes à l'arrière de la billetterie pour un montant de travaux de 21 561,01 € HT, financés par l'Etat et le Département à hauteur respectivement de 40% et 20%.

La Communauté de Communes a également fait dévégétaliser les murs du Château par l'entreprise ARCADOUR pour un montant de 8 242,18 € HT €

L'entreprise SOCOBA, spécialisée dans la restauration des Monuments Historiques, a effectué des travaux de mise en sécurité d'une baie située dans le logis seigneurial et de l'escalier circulaire adossé à la tour carrée. Ces travaux, dont le coût s'élève à 11 645,82 € HT sont financés à hauteur de 50% par la DRAC.



### Domaine des Monédières à Meyrignac l'Eglise

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes dispose de la compétence aménagement, gestion et entretien des équipements publics liés au Village Vacances de Meyrignac l'Eglise, la voirie et réseaux divers (VRD) sur l'emprise publique du site y compris la station d'épuration, ainsi que son terrain d'implantation. Elle a confié la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme à la société VACANCEOLE LES MONEDIERES SAS par Délégation de Service Public depuis le 9 mars 2021. Le 23 janvier 2023, le délégataire est venu présenter aux élus du bureau le bilan d'activité 2022. Les résultats de l'année 2023 ont été présentés en Conseil Communautaire le 11 mars 2024. Le chiffre d'affaires lié aux équipements collectifs (restauration, SPA, piscine, location de salle) est en augmentation et représentait 148 000 € en 2023 contre 121 000 € en 2022.

La Communauté de Communes a fait réaliser par l'entreprise GOUNY TMB des porches extérieurs à l'entrée du bâtiment d'accueil, au niveau du restaurant et du SPA pour un montant de 3 665,09 € HT.

### Auberge et Maison de Pays des Monédières à Chaumeil

La Communauté de Communes a en charge la gestion et l'entretien de l'Auberge des Bruyères Corrésiennes et de la Maison de Pays des Monédières à Chaumeil.

Elle a loué la partie restaurant – bar de l'Auberge à Mme Michèle MARTINIE pour une durée de trois mois, du 15 juin au 14 septembre 2023.

L'Office de Tourisme Communautaire a assuré l'ouverture de la Maison de Pays des Monédières du 9 juillet au 27 août 2023 et a comptabilisé 892 visiteurs.





## SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)



Ce service a pour mission de contrôler les dispositifs d'assainissement individuel sur son territoire et de veiller à leur bon état de fonctionnement, et ce, afin de sensibiliser les usagers à la nécessité de préserver la qualité de la ressource en eau. Le territoire compte 2995 installations.

En 2023, 465 contrôles d'installations existantes ont été réalisés. Les campagnes de contrôles ont été effectuées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, excepté les Communes de Champagnac la Noaille, Chaumeil, Meyrignac l'Eglise, Péret Bel Air et Sarran qui feront objet d'une campagne courant 2024-2025.

Des communes comme La Chapelle Spinasse ou Montaignac sur Doustre ont fait l'objet de contrôles plus ponctuels, à la demande des usagers par exemple dans le cadre d'une vente, la campagne de contrôle périodique ayant eu lieu en 2022.

En 2023, 46 dossiers de demande d'installation d'une filière d'assainissement non collectif ont été instruits. La plupart des dossiers instruits, réhabilitations et constructions neuves confondus, ont été réalisés sur l'ensemble du territoire, exceptés les communes de Meyrignac l'Eglise, Sarran et Saint Yrieix le Déjalat.

En 2023, 43 contrôles de bonne exécution ont été effectués. Ce nombre est en légère augmentation par rapport à l'année précédente qui était de 39 (2022).

Le rapport d'activités 2023 du SPANC est disponible au siège et sur le site internet de la Communauté de Communes.





# SERVICES SUPPORTS

## RESSOURCES HUMAINES

### 1) Contact

Service Ressources Humaines – avenue de l'Épinette – 19550 Lapeau  
05.55.27.68.76  
[ressourcesshumaines@cc-ventadour.fr](mailto:ressourcesshumaines@cc-ventadour.fr)

### 2) Présentation

Le Service Ressources Humaines de la Communauté de Communes est constitué de 2 agents à temps plein. Ils gèrent le suivi de la paye, des carrières, des absences, de la formation, de l'action et protection sociale.

Ils contribuent à la relation sociale avec les représentants du personnel en organisant les réunions du CST-F3SCT (4 en 2023) ainsi que les réunions de la commission Ressources Humaines (4 en 2023).

### 3) Quelques chiffres clefs :

- 73 agents sur poste permanent dont 49 agents titulaires et 24 agents contractuels
- 234 contrats préparés
- 347 arrêtés
- 1381 bulletins de payes

## FINANCES

### 1) Contact

Pôle Finances – avenue de l'Épinette – 19550 Lapeau  
05.55.27.69.26  
[cgdirection@cc-ventadour.fr](mailto:cgdirection@cc-ventadour.fr)

### 2) Présentation

Le pôle finances de la Communauté de Communes est composé de trois agents : un responsable de service et 2 agents comptables. Ils sont en charge de l'élaboration et suivi des 5 budgets communautaires, gestion des dépenses de l'engagement au mandatement, gestion des recettes de l'engagement au suivi du recouvrement, collecte de la taxe de séjour, déclaration FCTVA et TVA, suivi de la masse salariale, analyse rétrospective et prospective, gestion de la dette, de l'actif (inventaire et amortissements) ... Le pôle finance apporte également son appui à l'agent mis à disposition du SYMA pour l'élaboration et le suivi du budget du SYMA89.

### 3) Quelques chiffres clefs :

- Nombre de lignes de mandat émises : 6121 tous budgets confondus
- Nombre de lignes de titres : 18 080 tous budgets confondus
- Délai global de paiement 11,42 jours, délai de paiement de l'ordonnateur 5,49 jours



#### 4)Dossiers 2023

Par courrier du 13 juin 2023, le président de la Chambre Régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine a informé la Communauté de Communes de l'inscription à son programme 2023 du contrôle des comptes et de la gestion depuis 2017 jusqu'à 2022.

Le pôle finances mais également l'ensemble des services ont contribué à apporter réponse au questionnaire comptant 79 thématiques. Le rapport d'observations doit être remis en début d'année 2024.

2023 a également été l'année de préparation au changement de nomenclature M14 en M57.

### COMMUNICATION

La Communauté de Communes a développé une communication plus active et plus moderne.



Une page Facebook a été créée le 3 janvier 2023. Sur l'année, elle a capté 170 followers et a connu 4900 visites.

Une application mobile d'information a été créée début 2023 avec le prestataire « Panneau pocket ».

Pour l'année, le compte de la Communauté de Communes a été lu 5603 fois et a été placé en favoris par 428 personnes. Ce service a été proposé à toutes les communes du territoire et le coût annuel est de 2400€ TTC.

Pour moderniser la communication, deux autres outils ont été conçus : un Roll Up « d'image » pour valoriser le territoire et une bâche avec le logo de la Communauté de Communes pour affichage lors d'événements ou dans les communes. Le coût de ces deux outils est de 196,80€ TTC.

En parallèle, plusieurs campagnes de communication ont été réalisées, la plupart du temps multicanales (impression et diffusion papier, panneau pocket, Facebook, presse, ...). On peut citer :

- Les chèques cadeaux : des documents ont été réalisés pour promouvoir ce dispositif auprès des commerçants et des entreprises
- La réalisation de l'invitation aux vœux 2024
- La communication du centre aquarécricatif : plaquette rentrée 2023 ; Mousse Party ; ouverture lors du forum des associations d'Égletons ; octobre rose, l'aqua night ; après-midi fun au centre aquarécricatif ; cours de natation ; publications spécifiques sur Facebook (nouvelles activités, cours de natation, team building) ; diplôme du savoir nager
- Communication pour le service des Ordures Ménagères : autocollants pour les containers et la nouvelle benne à ordures ménagères ; des tracts sur le tri, les composteurs, l'arrêt du ramassage en porte-à-porte sur les Communes de Darnets, Sarran, Saint-Yrieix-le-Déjalat et Moustier-Ventadour.
- La réalisation d'un document pour le service enfance-jeunesse (402€ TTC) ; une campagne pour le forum atout jeunes (Facebook, affiche et signalétique, ...)



- La campagne pour le 2ème Salon vivez Ventadour-Égletons-Monédières (banderoles, affiches, Facebook, beach flag, ...)
- La réalisation des « Com Com info » n°2 de janvier 2023, n°3 de juin 2023 et n°4 d'octobre 2023.

Enfin, la Communauté de Communes a accueilli en octobre 2023 une « tournée » de l'entreprise à but social « Ville à Joie ». Le concept de cet événement est d'organiser dans des villages des soirées amenant, de manière ponctuelle et itinérante des commerces, services publics, de santé, des animations.

En 2023, 10 communes du territoire (Moustier Ventadour, Champagnac la Noaille, Sarran, Saint Merd de Lapeau, Lapeau, Montaignac sur Doustre, Soudeilles, Lafage sur Sombre, Marcillac-la-Croisille et Saint Yrieix le Déjalat) ont accueilli 15 événements pour 433 personnes accueillies (29 personnes par date). 839 Interactions entre services et habitant·es ont été générées et 163 démarches administratives ont été initiées.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1) Contact

Avenue de l'Épinette – 19550 Lapeau  
05.55.27.69.26  
[direction@cc-ventadour.fr](mailto:direction@cc-ventadour.fr)

### 2) Présentation

Ce service prépare, organise et assure le suivi des Instances décisionnelles de la Communauté de Communes :

Bureau : le bureau, composé du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués, se réunit toutes les semaines le lundi après-midi au siège de la Communauté

Conférence des Maires : en 2023 l'ensemble des Maires ont été réunis à 2 reprises le 30 mai et le 4 octobre 2023

Conseils communautaires :

Le Conseil Communautaire s'est réuni au cours de 7 séances, aux dates suivantes :

- 30 janvier 2023
- 6 mars 2023
- 3 avril 2023
- 26 juin 2023
- 9 octobre 2023
- 13 novembre 2023
- 11 décembre 2023

Ce service rédige les délibérations, les décisions et arrêtés, assure leur transmission au Contrôle de Légalité.





### 3) Quelques chiffres clefs :

149 délibérations  
17 décisions  
15 arrêtés

### 4) Dossiers 2023

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Contribution active à apporter avec la réponse aux questionnaires.

Dossiers subventions

## MARCHÉS PUBLICS

### Marchés de travaux

En 2023, trois marchés de travaux ont été passés. Ils concernaient :

- la restauration de la continuité écologique du pont de la Chapelle sur le ruisseau de Barras,
- la mise en défens et d'abreuvement sur le Doustre et ruisseau de l'Etangs de Gros,
- la mise aux normes de l'étang communal du Vendahaut.

Le montant total de ces marchés s'élève à 87 541,62€.

### Marchés de fournitures

En 2023, trois marchés de fournitures ont été passés. Ils concernaient :

- l'acquisition d'un camion poly benne d'occasion ampli roll avec grue,
- la fourniture de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables,
- la fourniture de conteneurs d'apport volontaire aériens pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Le montant total maximum de ces marchés pourrait s'élever à 2,670 millions d'euros sur 4 ans.

### Marchés de services

En 2023, huit marchés de services ont été passés. Ils concernaient :

- la mission de suivi animation du Programme d'Intérêt Général pour 2023,
- l'étude pour la réalisation d'un schéma de mobilité,
- la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la Maison de l'Enfant à Egletons, deux tranches,
- un groupement de commandes pour les transports collectifs,
- les assurances IARD,
- les assurances risques statutaires,
- le suivi animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) du 1er janvier 2024 au 30 juin 2025

Le montant total maximum de ces marchés s'élève à 740 089,91€.







# GLOSSAIRE

AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne  
 ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
 AOM : Autorité Organisatrice de Mobilité  
 DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux  
 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
 IC : Intérêt Communautaire  
 CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées  
 GEMAPI : Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations  
 HCC : Haute-Corrèze Communauté  
 MAPA : Marché à procédure adaptée  
 OPAH : Opération " Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
 ORT : Opération de Revitalisation Territoriale  
 OTC : Office de Tourisme Communautaire  
 OTP : Ouvrage Théâtral Permanent  
 PAV : Point d'Apport Volontaire  
 PIG : Programme d'Intérêt Général  
 PLH : Programme Local de l'Habitat  
 PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
 PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés  
 PPG BV : Programme Pluriannuel de Gestion du Bassin Versant  
 SCOT : Schéma de Cohérence Territorial  
 SPANC : Service public d'assainissement non collectif  
 SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ()  
 V2M : Vézère Monédières Millesources  
 VEM : Ventadour-Egletons-Monédières







Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20240916-DEL-2024-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Publication : 20/09/2024



## CONTACT :

05 55 27 69 26

[direction@cc-ventadour.fr](mailto:direction@cc-ventadour.fr)

[www.cc-ventadour.fr](http://www.cc-ventadour.fr)



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières